



**RAPPORT D'ACTIVITE
ET
FINANCIER**

2020

DU CENTRE MATERNEL

AGNES DE JESSE CHARLEVAL

C.H.R.S et CENTRE MATERNEL

75 Bd de la Blancarde

13004 MARSEILLE

04.95.08.08.80

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	6
II. INTRODUCTION.....	8
III. L'UTILITÉ SOCIALE.....	11
IV. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT.....	12
A. L'IMPLANTATION	12
B. LA STRUCTURE IMMOBILIÈRE.....	12
C. LE MODULE D'ACCUEIL D'URGENCE.....	13
D. LES PRESTATIONS OFFERTES.....	14
V. LES MESURES DE L'ACTIVITÉ DE 2020 AU CENTRE MATERNEL.....	15
A. PROCEDURE D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL	15
B. LES DEMANDES D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL	15
C. LES FAMILLES ACCUEILLIES AU CENTRE MATERNEL	16
1. Nombre et âge des personnes.....	16
2. La situation de famille des adultes accueillis	17
3. La composition familiale des familles accueillies	17
4. Les motifs d'admission.....	17
D. LES PERSONNES PRESENTES AU CENTRE MATERNEL.....	18
1. Le nombre et âge des personnes présentes.....	18
2. La composition familiale des présents	18
3. L'évolution du nombre de journées réalisées.....	18
4. Le taux d'occupation	19
E. LES PERSONNES SORTIES DU CENTRE MATERNEL.....	19
1. Nombre de personnes sorties.....	19
2. Durée de séjour des personnes sorties	19

3. Motifs des sorties par adulte et par personne	20
4. Destinations des sorties	20
F. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ CENTRE MATERNEL.....	20
VI. LES SUPPORTS DE L'ACTIVITÉ 2020.....	21
A. SOUTIEN A LA PARENTALITÉ	21
1. Le soutien à la parentalité, qu'est-ce que c'est ?	22
2. Co-construction d'une relation d'accompagnement à la parentalité et croisements de regards.....	22
3. Accompagnement à la séparation/ individuation : vers une relation sécurisée	28
4. Les axes de travail transversaux ayant pour objectif le soutien à la parentalité	31
5. Situations de violence, protection de l'enfance et protection judiciaire.....	36
6. Les constats et perspectives.....	37
B. LA MÉDIATION SANTÉ : SENSIBILISATION A LA SANTÉ ET AU BIEN ÊTRE.....	38
1. Les objectifs de la médiation en santé sont :	38
2. Les problématiques de santé rencontrées	40
3. La santé des femmes.....	43
4. La veille sanitaire et la prévention	45
C. LA QUESTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET L'ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE L'ABRI MATERNEL SUR CE FAIT GRAVE DE SOCIÉTÉ SUR UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE :	46
1. Le dispositif PVV2	46
2. L'évaluation chiffrée de l'activité pour l'Année 2020, avec un arrêt de l'Accompagnement physique et entretien dans les hôtels suite au Confinement imposé de trois mois :	47

3. L'engagement au bénéfice du public présent au Centre Maternel.....	49
D. DROITS, CITOYENNETE ET PARTICIPATION DES USAGERS.....	50
1. Partenaires et réseaux.....	51
2. L'accès au droit au séjour.....	52
3. L'accès aux ressources.....	52
4. L'accès à l'emploi.....	53
5. L'accès à la santé.....	55
6. L'accès à la justice.....	55
7. L'accès au logement.....	56
8. L'expression et la participation des usagers.....	62
E. SPORT ET BIEN-ÊTRE.....	78
1. L'émergence des demandes.....	79
2. Evaluation des difficultés rencontrées.....	80
3. Perspectives 2021.....	81
VII.LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT.....	82
A. ORGANIGRAMME THEORIQUE.....	82
B. LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL CHRS\CENTRE MATERNEL.....	83
C. LA MASSE SALARIALE REALISEE EN 2020 CHRS\CENTRE MATERNEL.....	83
1. En termes d'effectif des CDI.....	83
2. En termes d'effectif réel en CDI et personnels remplaçants en 2020 CHRS\CENTRE MATERNEL.....	84
D. NIVEAU DE QUALIFICATION CHRS\CENTRE MATERNEL.....	84
E. LES DELEGUES DU PERSONNEL CHRS\CENTRE MATERNEL.....	85

F. LA FORMATION CHRS\CENTRE MATERNEL.....	85
1. La supervision.....	86
2. L'analyse partagée.....	86
G. LA SANTE AU TRAVAIL.....	87
VIII. RAPPORT FINANCIER CENTRE MATERNEL.....	89
A. LE CONTEXTE GLOBALE DU CENTRE MATERNEL.....	89
B. LE CONTEXTE LIE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID.....	90
C. UN EVENEMENT INDESIRABLE : SURINFESTAION DE CAFARDS.....	90
D. LES DEPENSES.....	91
1. Sur le groupe I.....	91
2. Sur le groupe II.....	93
3. Sur le groupe III.....	95
E. LES INVESTISSEMENTS.....	96
F. LES PRODUITS.....	96
1. Pour le groupe I.....	97
2. Pour le groupe II.....	97
3. Pour le groupe III.....	98
G. SYNTHESE DU RESULTAT.....	98
H. CONCLUSION DU BILAN FINANCIER.....	99
IX. OBJECTIFS ET PROJETS 2021.....	100
X. ANNEXES.....	101
Récapitulatif des indicateurs de l'activité de l'établissement.....	101

I. PREAMBULE

L'Association Abri Maternel a été créée en 1918.



Elle a été reconnue d'utilité publique en 1927.

Elle a fêté ses 100 ans d'existence au mois d'octobre 2018.

L'objectif initial de l'œuvre est d'offrir à celles que l'on appelait à l'époque « filles-mères » un lieu où pouvoir être accueillies, de proposer une alternative à l'avortement ou l'abandon de l'enfant à naître.

L'Abri Maternel sera le premier hôtel maternel de France à ouvrir ses portes.

Aujourd'hui encore, l'association Abri Maternel a prioritairement pour vocation l'accueil, l'hébergement et l'insertion sociale et professionnelle des femmes enceintes et/ou avec enfants, qui se trouvent en difficulté. Elle accueille aussi aujourd'hui trois couples avec enfants.

Elle comporte deux structures :

- Le CHRS Agnès De Jesse Charleval agréé et financé par la DRDJSCS de 85 places
- Le Centre Maternel agréé et financé par le CONSEIL DEPARTEMENTAL des Bouches du Rhône de 40 places contribuant aux missions de la protection de l'enfance.

Tous les moyens (immobilier, ressources humaines...) sont mutualisés ce qui rend imperceptibles les deux entités.

Dans ce rapport, le terme d'établissement fait référence à l'ensemble.

L'établissement est ouvert 365 jours par an, 24h/24h.

Les deux structures réunissent les conditions d'intervention des établissements et services redéfinies par la Loi 2002/2 et conformément à la réglementation, en assure la déclinaison des outils en proposant un accompagnement personnalisé de l'utilisateur.

L'Abri Maternel tient à offrir un lieu sécurisant, à favoriser le bien vivre et le bien-être, à être attentif aux besoins et être à l'écoute des personnes.

Il se concentre à tout mettre en œuvre pour l'épanouissement de la mère et de l'enfant, pour soutenir et développer les compétences parentales.

La présence active des professionnels auprès des familles est un élément incontournable à la réalisation des missions de l'association. Elle permet d'instaurer une relation de confiance, une prise en compte et un respect de la culture de chacun.

L'effectif de salariés actuellement présents permet de répondre à ce besoin d'accompagnement.

Le passage dans l'établissement de l'Abri Maternel doit être transitoire, porteur de perspectives et d'inclusion citoyenne.



II. INTRODUCTION

L'année 2020 a subi l'impact de plusieurs crises :

- Du Covid-19 qui a démarré mi-mars et est toujours d'actualité.
- De la sur-infestation de cafards dans l'établissement,
- D'évolution désirée par les cadres en termes de RH qui a perturbé la dynamique institutionnelle.

De plus, la baisse des financements de la DRDJSCS annoncée en 2018 est restée une source énergivore de défense des intérêts de l'établissement, d'inquiétudes et d'incertitudes concernant les moyens humains, matériels et financiers du CHRS mais aussi du Centre Maternel, par ricochet.

Le recours au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, initié en 2018, a donné lieu, le 27 novembre 2020, à un arrêté modificatif du budget 2018 par le Préfet des Bouches Du Rhône.

Covid-19 : un premier confinement est venu mettre en suspens certaines activités de l'établissement. Parmi les salariés, des arrêts maladie Covid-19 pour garde d'enfants puis des mises en chômage partiel (concernant 5 professionnels du suivi social sur 8, 1 professionnel de la petite enfance sur 4, et 1 personnel du service administratif sur 2) ont demandé une réorganisation des plannings tout en conservant la continuité du service. L'organisation a ainsi tenu compte des absences qui s'imposaient à l'établissement et également des règles sanitaires en évitant les binômes rapprochés. Cette mise en place a permis, grâce aux salariés en poste dans une organisation sécurisée, un accompagnement et une veille rapprochée auprès des familles. Cependant, si le cadre de l'organisation était sécurisé, l'impact du confinement, dû à la pandémie, générerait :

- Beaucoup d'inquiétude aussi bien parmi les salariés que les personnes accueillies,
- Un isolement des familles,
- Une cohabitation parents-enfants dans des espaces restreints et l'annulation des espaces ludiques offerts en temps normal par les équipes et partenaires.

L'investissement d'un brumisateur de produit désinfectant a permis d'aménager des temps de mise à disposition de la salle de jeux pour les enfants et leurs parents autre que le domicile.

La priorité a été mise sur le soutien à la parentalité au regard de la présence 24h/24 des enfants sans possibilité de recours aux activités quelconques, ainsi que l'aide à la scolarité à domicile. La reprise de tous les salariés début juin a été un soulagement. Nous nous sommes donnés un temps d'échanges et de paroles sur ces expériences inédites que ce soit pour ceux et celles en poste et aussi pour ceux et celles totalement confinés et malgré tout éprouvés par cette période. Nous avons eu aussi recours à une supervision « exceptionnelle » dans le même cadre.

Après la période estivale un peu particulière, nous avons pu bénéficier de la fenêtre entre les deux confinements pour vivre une journée de séminaire sur le thème « MANAGEMENT, COHESION & COORDINATION DE L'EQUIPE » du projet d'établissement.

Le deuxième confinement fin octobre est arrivé. Les règles sanitaires ont considérablement impacté les pratiques de réunions indispensables à la cohésion que nous avons conceptualisé lors du séminaire.

Le travail de réécriture du projet d'établissement programmé en 2019 a subi des retards. L'intervenant qui accompagne ce travail de réécriture a dû réadapter sa mission en fonction des événements. Cette adaptation va permettre de réinterroger les positionnements des uns et des autres qui ont pu faire tensions.

La sur-infestation de cafards

Dès mi-mars 2020, nous nous sommes mis à rechercher un nouveau prestataire de désinsectisation. Le premier confinement a empêché toute entreprise d'intervenir. Dans cette période, nous avons acheté des produits avec intervention de notre homme d'entretien et de maintenance avec des protocoles de sorties des familles la journée, nettoyage au retour...Les traitements par le prestataire ont repris début juin.

Le 30/06/2020, au-delà des traitements réguliers, nous avons évacué l'établissement pour un traitement par pulvérisation de tout le bâtiment d'habitation (appartements, bureaux et parties communes).

Le 28 juillet 2020, nous avons sollicité l'ARS par l'envoi d'un événement indésirable. En effet, la sur-infestation avait occasionné l'orientation vers les urgences d'un enfant dont un cafard s'était introduit dans l'oreille. Selon le protocole, nous avons aussi sollicité les services de la Mairie qui nous ont renvoyé vers le prestataire... Une personne accueillie a sollicité les services de la protection de l'enfance qui s'est inquiété de la situation et a enregistré les actions menées.

Dès le mois d'aout devant l'inefficacité des interventions du nouveau prestataire, nous nous sommes mis à la recherche d'un nouveau prestataire et début septembre, cette nouvelle société intervenait. Devant la situation catastrophique, cette entreprise nous a proposé un contrat avec un protocole de diagnostic et une approche de sensibilisation pédagogique des personnes accueillies avec l'aide des professionnels de l'accompagnement associés, lors de ses passages mensuels. Nous continuons en 2021 à mener une bataille sans relâche.

Le 23/11/2020, nous avons décidé de suspendre les admissions pour faciliter les traitements et ne pas accueillir des familles dans des conditions indignes. Nous avons informé immédiatement nos autorités de contrôle de cette décision qui nous paraît une alternative à une évacuation de longue durée de tout l'établissement qui aurait un coût pharaonique.

L'évolution désirée par les cadres en termes de RH qui a perturbé la dynamique institutionnelle.

En travail depuis plusieurs mois, il s'agissait de modifier deux contrats modulables en un seul permettant un poste à planning fixe visant plusieurs objectifs : une embauche d'un personnel avec une meilleure intégration aux équipes d'accueil de jour et de nuit, et une meilleure gestion des repos des professionnels nécessaires en référence au droit du travail et accord d'entreprise. Pour ce faire et au regard :

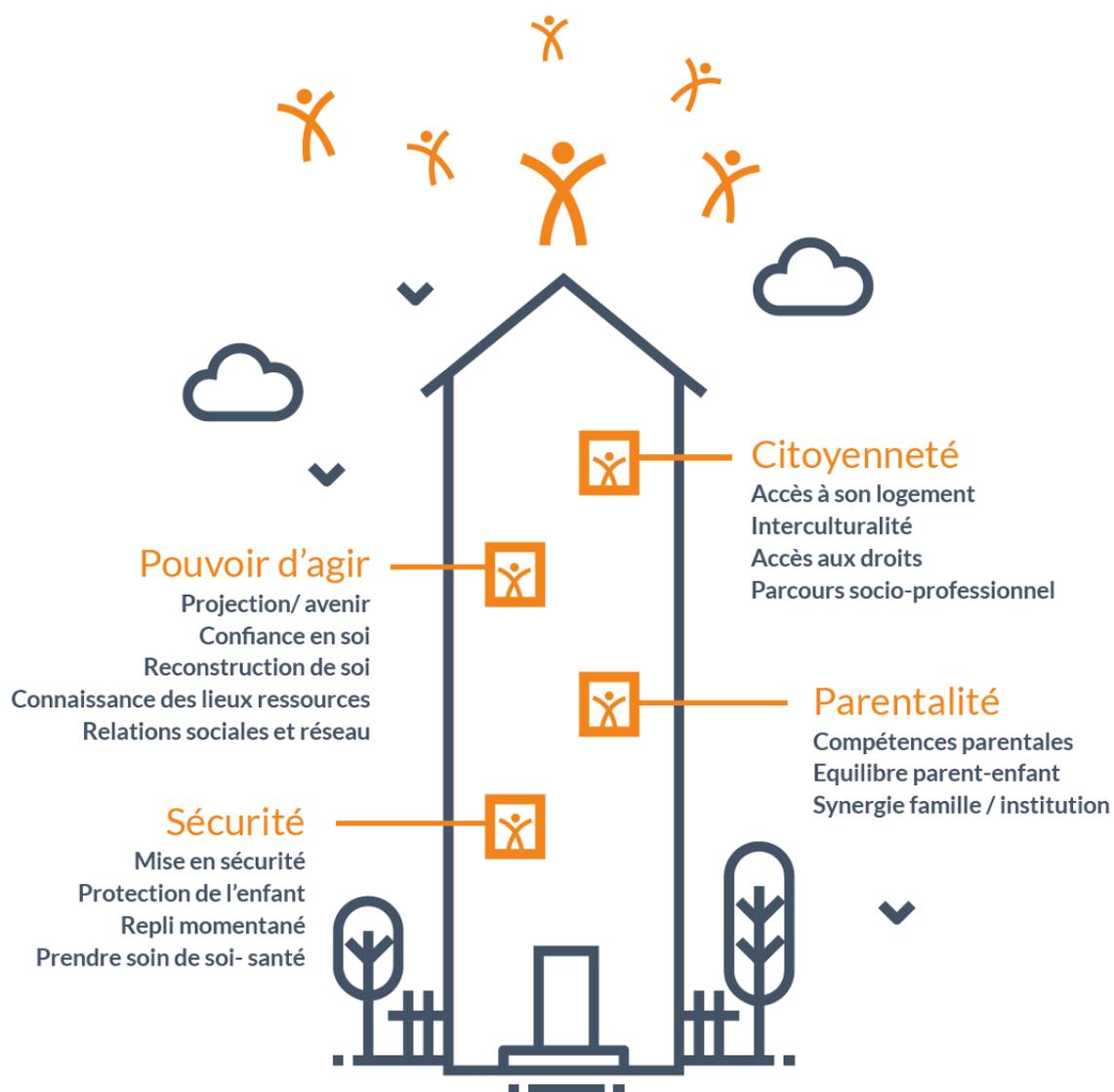
- De l'accord d'entreprise sur les RTT fixant la prise des RTT autour des repos groupés temporisant le travail du week-end
- De l'ordonnance 2020-1597 du 16 décembre 2020 permettant à l'employeur la fixation des RTT,

une Décision Unilatérale de l'Employeur après information du CSE a été communiquée aux salariés. Cette annonce a généré de vives émotions et un refus de travailler qui a obligé la direction à dénoncer la DUE pour réinstaurer un peu de sérénité.

Tous ces bouleversements n'ont pas altéré l'implication des professionnels dans leur missions. La mobilisation de tous dont les membres du bureau du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'association, est restée une priorité. Cependant, l'activité a été impactée, en témoigne ce rapport détaillé sur les mesures de l'activité ainsi que les supports de l'accompagnement avec des projets réfléchis au regard des besoins des personnes accueillies. Nous tenons ici à saluer leur courage et leur ténacité.

III. L'UTILITÉ SOCIALE

L'Abri Maternel s'est inscrit dans une démarche d'accompagnement collectif régional par le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) sur le thème : "évaluer et valoriser son utilité sociale territoriale des structures de l'Économie Sociale et Solidaires" animé par Hélène DUCLOS en 2018.



IV. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

A. L'IMPLANTATION

Le CHRS et Centre Maternel Agnès De Jesse Charleval sont situés au cœur du 4^{ème} arrondissement à Marseille, 75 boulevard de la Blancarde.

La situation géographique de son établissement est un atout et permet un accès facile et direct à toutes les commodités.

Les transports en commun sont directement accessibles : bus, tramways, métro (stations des Cinq Avenues et des Chartreux) et gares.

L'implantation permet également de disposer de tous commerces et services de proximité.

B. LA STRUCTURE IMMOBILIÈRE

⇒ **Le bâtiment B** développe une surface de 1 534 m²

Cette construction réunit 46 logements (du studio au T2) répartis sur 4 étages. Chacun dispose d'un espace laverie et d'un bureau éducatif.



Une terrasse est agrémentée de jeux extérieurs, de chaises et de tables pour des moments détente.



Le rez-de-chaussée accueille également l'espace enfant, composé d'une salle de jeux, le bureau des éducateurs de jeunes enfants et du psychologue.

⇒ **Le bâtiment A** sur une surface de 558 m² dans une ancienne maison de ville marseillaise abrite :

Les services d'accueil et la salle de réunion, la direction et le service administratif et financier, les bureaux de l'infirmière et de la référente-logement, ainsi qu'au sous-sol la salle du personnel et les réserves.

Le 2^{ème} étage est aménagé pour l'accueil de familles (couples avec enfants) en T2 et T4.

C. LE MODULE D'ACCUEIL D'URGENCE

Ce module, d'une superficie de 18 m², est entièrement consacré à l'accueil des personnes orientées dans le cadre de l'urgence sociale réservé aux femmes enceintes. Celles-ci sont désormais en mesure de gérer individuellement les conditions « domestiques » de leur séjour.



Les personnes disposent, au sein du module, d'une cuisine équipée, d'une salle d'eau avec cabine de douche et toilette, d'un coin couchage et d'espaces de rangement.

Au-delà du lien instauré entre les personnels et la personne orientée, un dispositif d'appel d'urgence a été mis en place entre le module et l'accueil de l'établissement. Les personnes orientées du fait de l'avancée de leur grossesse peuvent appeler l'accueil directement 24h/24h. Nous avons pris en compte le besoin de réassurance et de sécurité des personnes orientées.



De plus, ce local est relié au dispositif général d'alarme incendie, il dispose des équipements de sécurité (bloc sécurité, extincteur, détecteur individuel de fumée) nécessaires.

Le module dispose d'un accès direct facilitant une intervention des services de secours. L'accès au module, de l'extérieur, se fait par le hall d'accueil du Centre A. de JESSE-CHARLEVAL, de manière à permettre un bon niveau de protection des personnes.

La mise en place de ce local est une initiative, visant à améliorer sensiblement les conditions d'accueil, dont le financement a été finalisé à partir des fonds propres de l'Association et grâce au soutien de particuliers donateurs, dans le cadre de « l'utilité publique » de l'Association.

D. LES PRESTATIONS OFFERTES

La mise à disposition d'un logement en hébergement regroupé équipé :

- D'une cuisine
- Des sanitaires
- D'un téléphone fixe

Concernant les aides financières, l'établissement fournit aux familles présentes en 2020 sans ressource quel que soit la structure :

- Des produits de première nécessité d'hygiène
- Des titres de transport
- Des tickets d'achat pour l'aide alimentaire
- Des vêtements bébé et enfants constitués en vestiaire
- La prise en charge de l'achat de médicaments diligentés par ordonnance
- Un prêt ou avance à la demande et notamment pour les frais d'obtention des titres de séjour

V. LES MESURES DE L'ACTIVITÉ DE 2020 AU CENTRE MATERNEL

A. PROCEDURE D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL

Nous rappelons que les admissions au Centre Maternel relèvent du Conseil Départemental 13 et concernent les femmes enceintes et /ou seules avec enfants de moins de 3 ans.

Les agents d'accueil réceptionnent les appels téléphoniques des personnes en demande d'hébergement et expliquent la démarche adaptée selon le profil de la famille (SIAO pour les familles avec enfants de plus de 3 ans et procédure interne pour les femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans).

Les familles qui relèvent du Centre Maternel sont inscrites sur un registre et sont informées de l'obligation de rappeler tous les lundis matin pour maintenir leurs demandes d'hébergement.

B. LES DEMANDES D'ADMISSION AU CENTRE MATERNEL

NOMBRE DE DEMANDES EN 2020 (Appels téléphoniques)	NOMBRES D'ENTRETIENS
804	20

ORIENTATION	
Autres centre hébergement d'urgence	9
115	1
Demandes spontanées	4
Services hospitaliers	1
Structures d'urgence	3
Réseau amical	1
Travailleurs sociaux	1
TOTAL	20

AVIS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	
Favorable	20
Refus	0
TOTAL	20

DECLINAISON DES REPONSES FAVORABLES	
Admissions	17
Annulations *	3
TOTAL	20

MOTIFS ANNULATIONS * DES REPONSES FAVORABLES	
Autre solution d'hébergement	2
Hébergement refusé par la famille	1
TOTAL	3

C. LES FAMILLES ACCUEILLIES AU CENTRE MATERNEL

Nous avons accueilli cinq familles avant le confinement et treize dès la fin de ce dernier. A l'annonce de celui-ci, nous avons mis en place des protocoles de protection et fermé un appartement dédié au CHRS en prévision d'un parent hospitalisé d'urgence, laissant les enfants au Centre Maternel dans l'attente de la mise en œuvre de la solution donnée par le parent ou d'un placement provisoire. Nos autres places étant occupés, aucune admission ne s'est faite durant le confinement.

Le 23/11/2020, un mail est envoyé aux autorités de contrôle d'un arrêt des admissions pour cause de sur-infestation de cafards dans tout le bâtiment d'habitation. Un plan d'attaque a été mis en œuvre pour éviter l'évacuation totale de l'immeuble.

1. Nombre et âge des personnes

ANNEES	2017	2018	2019	2020
Adultes	16	16	10	18
Enfants	26	16	16	22
Total	42	32	26	40

ADULTES	
8 - 25 ans	4
25 – 35 ans	11
35-45 ans et plus	3
TOTAL	18

ENFANTS	
De 0 à 3 ans	22

2. La situation de famille des adultes accueillis

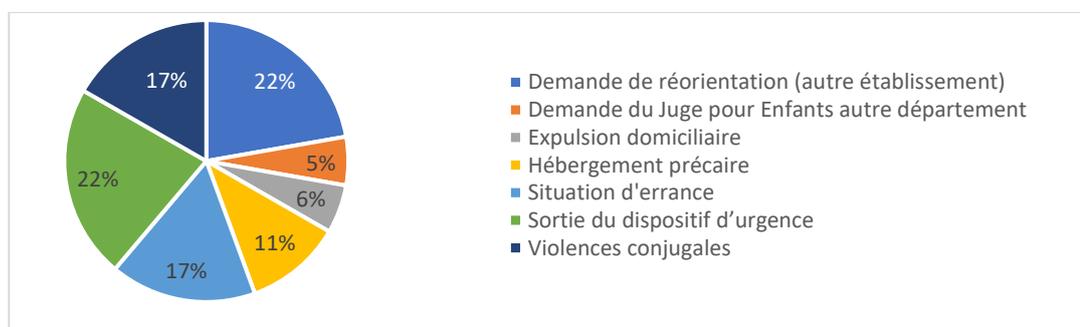
Célibataire	13
Mariée	5
TOTAL	18

3. La composition familiale des familles accueillies

NOMBRE	FAMILLES	PERSONNES
Femme seule (enceinte)	1	1
Femme et 1 enfant	12	24
Femme et 2 enfants	5	15
TOTAL	18	40

4. Les motifs d'admission

MOTIFS	ADULTES	PERSONNES
Demande de réorientation (autre établissement)	4	10
Demande du Juge pour Enfants autre département	1	2
Expulsion domiciliaire	1	2
Hébergement précaire	2	4
Situation d'errance	3	7
Sortie du dispositif d'urgence	4	7
Violences conjugales	3	6
Naissances	0	2
TOTAL	18	40



D. LES PERSONNES PRESENTES AU CENTRE MATERNEL

1. Le nombre et âge des personnes présentes

ADULTES	ENFANTS	PERSONNES
31	36	67

ADULTES		ENFANTS	
18 - 25 ANS	6		
25 - 35 ANS	17		
35-45 ANS ET PLUS	8		
TOTAL	31	DE 0 A 3 ANS	36

2. La composition familiale des présents

ADULTE SEUL (ENCEINTE)	ADULTE SEUL AVEC 1 ENFANT	ADULTE SEUL AVEC 2 ENFANTS	TOTAL FAMILLES
1	24	6	31

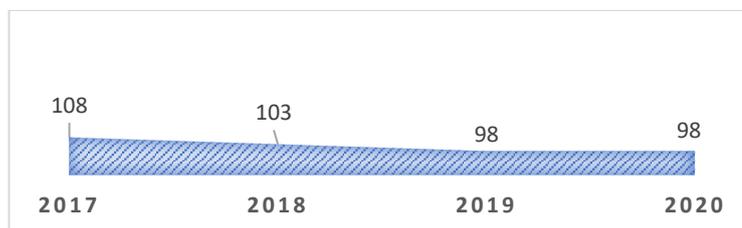
3. L'évolution du nombre de journées réalisées

ANNEES	2017	2018	2019	2020
Nombre de journées théoriques	14 600	14 600	14 600	14 640
Nombre de journées réalisées	15 789	14 980	14 267	14 285

Le passage en CHRS des familles du Centre Maternel dès les 3 ans de l'ainé des enfants complique la gestion de l'équilibre des taux d'occupation des deux dispositifs. Selon les situations administratives, ces familles peuvent opérer un séjour assez long qui vient diminuer les places du Centre Maternel. Cette veille permanente, reste aussi efficiente que possible cette année 2020. Toutefois, le taux d'occupation du CHRS impacte le taux du Centre Maternel à la baisse légèrement à 98% cette année à l'équivalent de 2019.

4. Le taux d'occupation

ANNEES	2017	2018	2019	2020
Taux d'occupation	108 %	103 %	98 %	98 %



E. LES PERSONNES SORTIES DU CENTRE MATERNEL

En mars, avril et mai, nous constatons un arrêt des mouvements, ralentis par la situation sanitaire.

1. Nombre de personnes sorties

ANNEES	2017	2018	2019	2020
Adultes	17	18	16	14
Enfants	23	21	21	16
TOTAL	40	39	37	30

2. Durée de séjour des personnes sorties

Durée de la prise en charge	Nombre de personnes
< 3 mois	8
3-6 mois	7
7-12 mois	5
13-18 mois	3
19-24 mois	3
2-3 ans	4
TOTAL	30

Durée minimale	Durée moyenne	Durée maximale
6 jours	10 mois et 11 jours	2 ans et 6 mois

Cumuls des durées de séjour des sorties : 9 160 jours

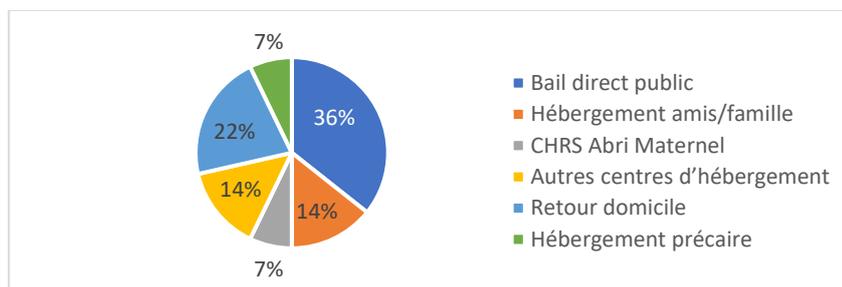
D.M.S. : 305 jours

3. Motifs des sorties par adulte et par personne

MOTIFS DE SORTIES	ADULTES	PERSONNES
Accès au logement	5	11
Accès à l'hébergement	3	7
Retour domicile	1	2
Placement de l'enfant	2	4
Transfert de prise en charge au CHRS Abri Maternel	1	2
Rupture contrat séjour à l'initiative de la famille	2	4
TOTAL	14	30

4. Destinations des sorties

DESTINATIONS	ADULTES	PERSONNES
Bail direct public	5	11
Hébergement amis/famille	2	3
CHRS Abri Maternel	1	2
Autres centres d'hébergement	2	5
Retour domicile	3	5
Hébergement précaire	1	2
M.E.C.S.	0	2
TOTAL	14	30



F. SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ CENTRE MATERNEL

SYNTHÈSE CENTRE MATERNEL	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
PRESENTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2020	13	14	27
ADMISSIONS	18	22	40
PRESENTS	31	36	67
SORTIS	14	16	30
PRESENTS AU 31 DECEMBRE 2020	17	20	37

VI. LES SUPPORTS DE L'ACTIVITE 2020

A. SOUTIEN A LA PARENTALITE

Au sein des familles résidant au CHRS et Centre Maternel, l'équipe accueille très majoritairement des femmes « en situation de monoparentalité » souffrant de la précarité tant au niveau économique que social (touchant l'affiliation), psychologique, voire identitaire. Nombreuses sont celles qui ont subi des violences, parfois depuis le plus jeune âge, et qui ont dû fuir, rompre avec le(s) père(s) des enfants, subir la réprobation de leur milieu et la perte précoce de soutien social et matériel. Rarement diplômées, souvent déprimées, leur insertion professionnelle reste compliquée, quand elle n'est pas « arrêtée » par une demande d'asile en suspens. L'ensemble de ces facteurs impacte la relation à l'enfant tant sur la qualité de l'attachement (désinvestissement, surinvestissement), des soins, que sur la cohérence éducative proposée.

Parmi les missions essentielles du CHRS et Centre Maternel, nous trouvons :

- L'émergence ou le renfort des **compétences parentales**
- La **protection** de l'enfance
- La **prévention** des dysfonctionnements familiaux et des troubles du développement de l'enfant

Ces missions sont indissociablement liées au soutien à la fonction parentale et concernent tant les familles accueillies dans le cadre du CHRS que celles accueillies dans le Centre Maternel : toutes les familles, quelles que soient leur composition, leur histoire de vie, leurs ressources et souffrances, doivent trouver un bénéfice dans le côtoiement des professionnels.



1. Le soutien à la parentalité, qu'est-ce que c'est ?

La parentalité désigne de façon très large la fonction « d'être parent ». Ce concept inclut des dimensions telles que la responsabilité sanitaire, sociale et juridique, les relations affectives, le fonctionnement psychique et les pratiques éducatives.

Le soutien à la fonction parentale désigne toute forme d'aide et d'intervention visant à accompagner les parents dans l'élaboration de leur rôle parental afin qu'ils puissent répondre au mieux à l'ensemble des besoins de leurs enfants, qu'ils soient affectifs, sanitaires, sociaux, éducatifs, scolaires, culturels.

Le soutien à la parentalité est un travail de co-construction d'une relation d'accompagnement pour lequel la prise en compte de la complexité des situations demande une certaine qualité de posture. Cette co-construction se consolide lorsque le parent ne se sent plus seul devant son/ses enfants, et lorsque, pour lui, demander et accepter de l'aide est constitutif de son rôle parental.

2. Co-construction d'une relation d'accompagnement à la parentalité et croisements de regards

La première rencontre

A leur arrivée au CHRS et Centre Maternel, les personnes rencontrent l'équipe pluridisciplinaire dans des entretiens individuels qui permettent aux adultes accueillis de présenter leurs enfants et le contexte familial. En effet, nous avons une attention particulière à ce que l'enfant a vécu avant son arrivée : violences, hébergements successifs, départ du pays d'origine, perte de repères, de sens, rupture soudaine avec le père ou les membres de la famille proche.

En fonction des premiers éléments recueillis, l'équipe expose et explique ce qui est mis en œuvre au sein de la structure, ce qui peut quelquefois contribuer à l'émergence d'une demande de la personne et être formalisé plus tard dans le Projet d'Accueil Individualisé de la famille.

C'est ainsi que nous expliquons clairement nos missions autour de l'accueil et l'insertion... mais également la mission de soutien à la parentalité indissociable de notre mission de protection qui est souvent moins repérée par les familles avant leur admission. Une fois la présentation de la famille et du professionnel faite, nous informons que d'autres personnes peuvent être associées à cet accompagnement si cela est souhaité. C'est ainsi que

le père, d'autres membres de la famille ou des partenaires peuvent être intégrés à l'accompagnement.

Où nous rencontrons nous ?

L'établissement est un lieu collectif où les personnes se rencontrent :

- Dans des accompagnements extérieurs (enfants, parents, enfant-parent)
- Dans des accueils en « salle de jeux »
- Au domicile des familles
- Dans des temps d'échanges informels

- Les accompagnements extérieurs (enfants, parents, enfant-parent)

Ces accompagnements sont très indiqués dans certaines situations de fragilité, lorsque le parent accueilli a besoin d'appui pour appréhender un environnement, une rencontre particulière et ils peuvent être également nécessaires pour une mère isolée qui a des rendez-vous et ne peut faire appel à son réseau.

Ces accompagnements sont aussi pour nous des opportunités d'observation du comportement des enfants à l'extérieur et permettent d'avoir une écoute particulière : le fait de sortir du cadre formel peut amener chez certains une parole plus libre, matière de travail précieuse.

- Un espace-repère : la salle de jeux

Les familles disposent d'une salle de jeux, cadre ludique, pédagogique et créatif au sein duquel les professionnels proposent des temps où l'enfant et son parent peuvent être accueillis. Ces temps peuvent être individuels ou collectifs et favorisent les rencontres et les échanges entre parents souvent isolés.

Les familles peuvent aussi disposer ponctuellement de cet espace en « autonomie », sans la présence de professionnels accueillants.

Des accueils **des enfants de plus de 3 ans** sont organisés le soir après l'école, une fois par semaine. Cette action peut s'inscrire dans l'accompagnement des besoins spécifiques à chacun, ces temps présentant des opportunités d'observations particulièrement intéressantes sur le développement (cognitif, social...) des enfants.

En dehors de ces temps formalisés, nous pouvons inviter les enfants en salle de jeux en semaine comme en week-end, selon les besoins, qui sont

massifs : dans la majorité des situations, les enfants et leurs mères partagent une seule unité d'habitation, ce qui peut entraîner des tensions au sein des foyers.

Constats et remarques : *Il nous est de plus en plus ardu de maintenir cette régularité d'interventions, notamment lors de la période estivale et des périodes de congés, le personnel n'étant plus remplacé.*

44 enfants de plus de 3 ans ont participé à ces accueils en 2020

- Des interventions à domicile pour « co-construire » avec la famille dans son « chez soi »

Ces interventions à domicile peuvent être planifiées en équipe et/ou s'organiser selon la nécessité du moment. Leur durée et leur fréquence sont variables en fonction de la problématique rencontrée.

Ces temps privilégiés permettent aux professionnels de :

- Apporter un soutien sur des temps de gestion du quotidien (coucher, repas, toilette, aménagement de l'espace, activités ludiques ...).
- Favoriser les échanges sur l'interculturalité au niveau des méthodes éducatives, les différentes modalités d'apprentissage (portage, alimentation, sanction...).
- Prendre en compte le fonctionnement familial afin de repérer les interactions adaptées ou inadaptées et ayant un impact sur le développement de l'enfant (par exemple : si une mère attribue des actions et des demandes en décalage avec l'âge de l'enfant).
- Apporter une aide aux relations intrafamiliales, (entre mère et enfants mais aussi entre père et enfants, ou entre membres de la fratrie) et valoriser les compétences familiales.
- De plus, nous faisons des interventions à domicile dans un objectif de protection de l'enfant lorsque des **situations sont inquiétantes.**

- Des accueils d'enfants ponctuels

La structure ne dispose pas de mode de garde en interne ; or, il est fréquent qu'une personne accueillie ait besoin de **réaliser certaines démarches sans son enfant** : cela est nécessaire pour se rendre à des consultations médicales, à des RDV avec des bailleurs sociaux, pour effectuer des démarches auprès de la préfecture, pour participer aux journées proposées

par l'OFII, etc. Dans ces cas-là, nous encourageons la personne à solliciter son réseau relationnel, mais nombre de résidentes sont en une situation d'isolement social. Les membres de l'équipe se mobilisent donc pour accueillir les/l'enfant(s) afin que le parent soit disponible.

Nous pouvons également proposer des temps en salle de jeux pour **éloigner l'enfant de son parent** lorsque nous constatons que le parent n'est pas assez disponible psychologiquement pour être dans un lien adapté avec son enfant ou/et lorsque l'enfant est en danger.

Nous ne comptabilisons pas le volume horaire que nous consacrons à cette action, mais il est très conséquent.

- Des temps informels :

En plus de ces actions, les rencontres informelles dans le côtoiement des familles au quotidien constituent une partie importante du travail. Nous favorisons ces échanges spontanés parce que nous considérons que chacun de ces moments a son importance pour observer, échanger ou intervenir sur un instant particulier. Certaines personnes ont plus de difficultés à s'exprimer dans des espaces formalisés et nous tentons de nous adapter.

Ces situations se présentent lorsque :

- Nous croisons une famille au sein de l'établissement.
- Une mère et/ou un enfant vient frapper à la porte du bureau.
- Nous intervenons auprès des enfants dans les espaces de vie des familles.

Elles permettent aux familles de pouvoir rencontrer à tout moment une attention, une parole ou un geste qui soutiennent les interactions entre les différents membres de la famille.

Constats et remarques : *Il nous est nécessaire de faire apparaître cet aspect informel de nos actions : même s'il reste difficilement quantifiable, il n'en représente pas moins une part importante de nos interventions auprès des familles. D'autant plus que ces contacts ténus représentent souvent pour nous et certaines familles des opportunités pour amorcer un accompagnement formalisé, que nous ne pourrions peut-être pas amorcer autrement.*

Quels sont les professionnels qui travaillent avec les parents ?

La mission de soutien à la parentalité est assurée par l'ensemble de l'équipe éducative, et la collaboration entre les différents secteurs d'activité se renforce au fil des années. Le fruit de cette collaboration est l'accroissement du nombre d'actions assurées conjointement par des professionnels dotés de compétences diversifiées, que ce soit la mise en place d'ateliers, destinés tant aux adultes qu'aux enfants, ou encore la mise en place d'étayages renforcés auprès de certaines familles.

Le personnel qui travaille sur l'espace « accueil » : ces professionnels ont des contacts quotidiens très fréquents avec les familles, enfants et parents. Lorsqu'ils repèrent que certaines personnes ont besoin d'aide (pour une tâche quotidienne quelconque, ou bien parce qu'ils vivent un moment relationnel compliqué), ils peuvent effectuer certains gestes et/ou prononcer certains mots qui peuvent être autant d'opportunités pour fluidifier le quotidien, remettre en lien, faire baisser les tensions.

Les familles reconnaissent régulièrement avoir l'habitude de demander un soutien concernant les enfants ou elles-mêmes aux professionnelles de l'accueil, souvent sur un temps court et défini (ex : garder un enfant le temps de descendre du linge). Elles peuvent être repérées comme étant des interlocutrices privilégiées.

L'équipe des surveillants de nuit est également amenée à intervenir auprès des familles accueillies, en fonction des liaisons faites par l'équipe enfance et les référents éducatifs, ou pour réguler des situations imprévues. Ces interventions ponctuelles se déroulent au domicile des personnes, notamment lors de moments quotidiens qui peuvent être pénibles à vivre pour enfants et parents lorsqu'ils sont en face-à-face (moments de repas, couchers...).

Constats et remarques : *Ce travail avec l'équipe de nuit et le personnel chargé de l'accueil a été mis à mal du fait du turn-over important au sein de l'équipe de nuit et du recours à l'intérim. Cela a rendu plus difficile le travail ensemble et la continuité des interventions auprès des familles. Le travail d'élaboration du projet d'établissement devrait contribuer à éclaircir les modalités d'intervention de chacun.*

Parmi les membres de l'équipe éducative interviennent **les éducateurs de jeunes enfants**. Ces professionnels ont des spécificités tant dans les actions mises en place que dans les outils professionnels utilisés. Dans l'accompagnement du lien parent-enfant et du développement global de l'enfant, les éducateurs de jeunes enfants ont principalement deux outils

qu'ils utilisent dans chacune de leurs actions, c'est **l'observation** et **l'écoute**, et ils interviennent sur une action spécifique, **l'accompagnement à la "séparation/individuation"**.

- L'observation est un outil indispensable qui permet de :
 - Repérer le stade de développement de l'enfant afin de comprendre ses besoins et proposer un environnement relationnel et matériel adapté.
 - Détecter des troubles ou des retards de développement chez l'enfant pour l'orienter vers des professionnels compétents et être en relais de leurs actions en faisant des propositions ludiques au sein du CHRS et Centre Maternel.
 - Repérer les atouts et les freins dans la relation mère-enfant, c'est-à-dire ce qui peut favoriser l'établissement d'un lien sécurisant ou au contraire favoriser l'apparition de carences chez l'enfant.
 - Observer les effets d'une action sur l'enfant et/ou le parent afin de poursuivre/réajuster l'accompagnement de la famille.
 - L'éducateur peut être en observation en présence de la mère afin de parler de ce que fait l'enfant et aider la mère à repérer elle-aussi les compétences et les besoins de son enfant.

- L'écoute est une compétence primordiale qui permet de :
 - Rencontrer la personne là où elle en est vraiment et évite que le professionnel fixe des objectifs en décalage avec ceux de la famille.
 - Repérer un épuisement maternel qui peut agir sur le lien mère-enfant et le développement de l'enfant.
 - Diminuer un éventuel sentiment d'isolement chez le parent.

Les éducateurs de jeunes enfants partagent les éléments recueillis avec l'ensemble de l'équipe dans des temps de travail où les observations et réflexions sont mutualisées. Ceci est fondamental pour que les actions afférentes à l'accompagnement de la famille soient mises en œuvre de façon transversale et partagées par l'ensemble de l'équipe éducative.

3. **Accompagnement à la séparation/ individuation : vers une relation sécurisée**

La « séparation » est un processus psychique nécessaire au bon développement de l'enfant. C'est ce qui lui permet de se distancier momentanément de son parent pour mieux le retrouver, de s'autoriser à se sentir bien malgré cette absence, de s'autonomiser et enfin de rencontrer d'autres personnes, donc de se socialiser.

Pour pouvoir se « séparer », l'enfant et son parent ont besoin d'être suffisamment sécurisés et parfois accompagnés. Or, les familles accueillies au CHRS et Centre Maternel ont souvent des parcours de vie traumatiques, un étayage familial absent. Nous observons une proximité quasi permanente entre l'enfant et sa mère et l'absence du père de l'enfant pour une partie des familles.

L'un des axes de travail des professionnels de l'enfance, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe est d'accompagner cette « séparation » entre l'enfant et sa mère.

Le travail consiste alors à ce qu'ils investissent des espaces séparés pour qu'ils n'associent pas « être séparé » et « être abandonné ». La « séparation » entre l'enfant et son parent commence dès lors que nous le verbalisons auprès d'eux. Notre présence peut faire « tiers » dans la relation. Ceci peut avoir lieu aussi bien dans les espaces informels que lors de nos interventions à domicile et en salle de jeux.

Ce mouvement relationnel est étayé par des moments de séparation physique, aménagés de façon sécurisée, et il constitue un enjeu crucial lorsque des familles sont impactées par la violence : pour se protéger, les membres de la famille ont pu établir des liens de « protection » mutuelle qui en fait les fragilisent.

Chaque semaine, les professionnels de l'enfance propose **des accueils en salle de jeux en direction des enfants de 0 à 3 ans**. En fonction du nombre d'enfants concernés, ces accueils sont tri ou bihebdomadaires, les enfants peuvent être accompagnés de leurs parents ou confiés aux professionnels

Contexte COVID en 2020

L'épidémie de COVID-19 et le confinement qui en a découlé sur une période de presque 2 mois, de mi-mars à mi-mai 2020, ont fortement impacté nos conditions de travail au sein de l'Abri Maternel.

En effet, à partir du premier confinement, le 16 mars 2020, tous les accueils ainsi que tous les espaces de rencontres collectives ont été suspendus au

sein de l'établissement (accueils enfants et enfants-parents, ateliers, réunions, interventions de partenaires extérieurs, interventions à domicile, ouverture de la salle de jeux aux familles etc.).

Les espaces communs extérieurs (cour, terrasse) furent interdits de rassemblements dans un premier temps, puis autorisés à une famille à la fois, puis limités à 2 familles quelques semaines plus tard.

L'équipe présente au quotidien (réduite de manière importante) s'est mise en lien avec les familles afin de connaître leurs besoins et leurs nécessités. Obligation pour tous de respecter les contraintes liées au **CONFINEMENT** : plus d'école, plus de mode de garde pour les enfants, plus de formation plus de travail pour les hébergées.

Durant cette période nous n'intervenons au domicile **qu'en cas d'urgence** : parent ou enfant malade, cris répétés d'un parent au sein du domicile ou situation de danger ressentie etc.

Nous faisons un travail conséquent de soutien autour de la scolarité des enfants : nous imprimions quasi quotidiennement les devoirs des enfants envoyés par mail par leurs professeurs afin qu'ils puissent travailler chez eux. Nous proposons également d'imprimer des jeux et/ou des coloriages, afin de les faire passer aux familles en demande ayant des enfants de moins de 6 ans.

Cette phase de confinement fut difficile pour les familles, certaines se retrouvant davantage isolées qu'elles ne l'étaient déjà.

Les relations parents-enfants au sein des appartements entre les membres d'une même famille ont été très souvent fragilisées par la proximité et la promiscuité (24h/24 - 7j/7) qu'engendrait ce confinement.

L'assouplissement des règles de l'Abri Maternel concernant le quotidien des familles est survenu aux alentours du 11 mai 2020 lors des nouvelles directives gouvernementales (réouvertures des écoles, crèches, commerces etc.). Nous avons en conséquence pu autoriser très progressivement les rassemblements entre personnes hébergées, la venue d'intervenants extérieurs, les réunions en nombre limité, les interventions à domicile, les accueils d'enfants sans leurs parents.

Accueils enfants-parents

Ces accueils permettent que professionnels et parents échangent sur la relation enfants-parents et ils constituent aussi un préalable intéressant à des séparations ultérieures (accueil chez une assistante maternelle, accueil collectif, entrée à l'école maternelle).

Avec les mesures de confinement prises en mars 2020, nous avons cessé de proposer des espaces dédiés à l'accueil enfant/parent. **Nous avons cependant tenté de renforcer les interventions plus spontanées, informelles, qui peuvent souvent nous amener à travailler de façon plus approfondie sur les problématiques parentales.**

Depuis, nous n'avons pas repris les accueils enfants-parents de manière formalisée et hebdomadaires, mais davantage de manière informelle et spontanée.

Accueils 0-3 ans sans les parents

Les parcours spécifiques de vie, associés aux conditions de vie particulières des familles, favorisent parfois une trop grande proximité entre les parents et les enfants. Des temps sont alors proposés pour accueillir les enfants sans leurs parents afin d'accompagner la séparation et préparer les accueils en crèche ou à l'école. Ce sont aussi des espaces où l'enfant élabore une première socialisation.

30 enfants issus de 26 familles ont été accueillies en 2020

Les accueils en externe : les assistantes maternelles

Deux assistantes maternelles salariées de l'établissement ont pour mission d'accueillir les enfants dont la situation ne permet pas une prise en charge collective (situation administrative non régularisée, mère en formation ou en activité professionnelle dont les horaires sont incompatibles avec un mode de garde traditionnel, nécessite d'aménager un espace de séparation pour soutenir la relation ...). Cet accueil peut être d'une importance cruciale, tant sur le plan préventif de dysfonctionnement de la relation parent/enfant que sur le plan du développement du pouvoir d'agir pour les mères de famille.

C'est pourquoi nous regrettons qu'aucun enfant n'ait pu bénéficier de ce mode d'accueil en 2020, les professionnelles concernées ayant suspendu leur activité.

Les accueils en externe : les crèches

L'association Abri Maternel entretient un partenariat avec neuf crèches locales associatives ou municipales. Ces places sont essentiellement réservées aux enfants des familles dont le parent travaille ou qui s'engage dans un parcours de formation.

Nous constatons que pour ces familles, le fait que l'enfant bénéficie d'un accueil en crèche est un atout remarquable à plusieurs titres : cela favorise effectivement l'insertion de la mère de famille, en construisant ou renforçant ses liens sociaux ; cela amène aussi les personnes à consolider leurs compétences parentales échangeant sur leurs expériences avec d'autres parents et professionnels.

Sur le plan du développement global, il est patent que les enfants qui fréquentent les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant ont plus de possibilité de se sécuriser lors de moments de séparation et de développer de nombreux champs de compétences, notamment relationnelles ; c'est donc un outil de prévention précieux dans le cadre du soutien à la parentalité.

Nous pouvons accompagner les familles qui le désirent lors des inscriptions des enfants afin de favoriser le lien entre le parent et les équipes. Nous pouvons nous déplacer ponctuellement à la demande de la famille, de la crèche ou lorsqu'une situation nous interpelle. Dans ce cas, la famille est avertie et conviée.

Les différentes crèches ont accueilli 24 enfants en 2020

4. Les axes de travail transversaux ayant pour objectif le soutien à la parentalité

La périnatalité

La périnatalité concerne la femme en situation de grossesse ainsi que le nourrisson jusqu'à son 8ème jour de vie. Au sein du CHRS et Centre Maternel, un accompagnement de proximité se fait jusqu'aux trois mois de l'enfant plus ou moins étendu en fonction des besoins de la mère et l'enfant.

Le suivi et l'accompagnement de la mère et son enfant se déclinent en différentes actions qui sont principalement réalisées par l'infirmière et les membres de l'équipe éducative :

- Préparation de la valise de la mère et du bébé pour la maternité et à l'aménagement du logement pour le retour de la famille si cela est nécessaire.
- Travail d'écoute et d'information sur les questionnements autour de la grossesse, de l'accouchement, du nouveau-né.
- Accompagnement de la mère aux soins du bébé ; les soins peuvent être fait ensemble ou juste accompagnés par la parole du professionnel. Cela se fait au rythme de la mère et en fonction des besoins exprimés.
- Temps d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs, savoir-faire autour des compétences et des besoins du nourrisson.
- Vigilance sur l'état physique et psychique de la mère après l'accouchement et les semaines suivantes afin de prévenir les troubles de la relation mère-bébé.
- Proposition de visites à la maternité.
- Evaluation des besoins de la mère : nous permettons ponctuellement à la famille proche de venir en soutien (grand parents, père, compagnon, etc...), demande de TISF, aide-ménagère et instaurons une extension des heures de visites au regard du règlement de fonctionnement.
- Garde du nourrisson par les professionnels pour permettre à la mère de prendre le temps d'un soin pour elle (ex : douche, sieste etc..) ou de faire des démarches à l'extérieur du CHRS et Centre Maternel.

Ce suivi a concerné 4 familles en 2020

Accompagnements individualisés

Les enfants que nous rencontrons au CHRS et Centre Maternel, sont tous différents et nombre d'entre eux ne vivent pas de difficultés massives. Mais les messages qu'ils nous adressent se ressemblent : ils expriment la nécessité d'être entendus dans leur singularité. Or, ce message peut être difficilement audible par des parents qui sont dans un moment de « non disponibilité », devant affronter des difficultés importantes qui peuvent les conduire à une « non différenciation » des vécus de chacun, le leur et celui de leurs enfants. C'est pourquoi nous tentons de porter la parole de l'enfant, tout en l'amenant à « mieux entendre » son parent.

Ce positionnement « tiers » est particulièrement nécessaire lors des périodes de développement sensibles de l'enfant, telles que la phase d'opposition, les acquisitions motrices et les prises de risque afférentes, l'accès au langage, la difficulté à respecter un cadre éducatif, à être scolarisé paisiblement, etc....

Dans notre collaboration avec les familles, et ce sur plusieurs mois quelquefois, nous proposons des prises en charge individuelles, très souvent en adéquation avec les objectifs suivis par les partenaires qui travaillent eux aussi avec la famille : AEMO, CMPP, CAMPS, écoles, orthophonistes, etc. Ce type de prise en charge se déroule avec des fréquences et sur des périodes très variables en fonction de la problématique et nécessite des actions diversifiées : des accueils collectifs et individuels avec des propositions ludiques et/ou créatives, des interventions au domicile, et donc, des rencontres avec les partenaires.

5 enfants ont bénéficié de cet accompagnement spécifique en 2020

Le travail avec les pères

Il peut se faire de manière formalisée ou occasionnelle en sachant que les pères ont un droit de visite et non d'hébergement pour l'ensemble des familles présentes.

Deux situations peuvent se présenter :

- Le père est présent dans l'établissement (accueil famille),
- Le père est non hébergé, il est en visite.

Que peuvent-ils faire ?

- Venir sur les temps de visites ou prendre son (ses) enfant(s).
- Extension des heures de visite (soutien de la mère autour d'évènements particuliers et décidé en équipe avec la famille).

Quelle est notre démarche ?

- Invitation ponctuelle aux entretiens selon les sujets à aborder (enfants, logement, conflits).
- Questionner la famille (si le père est absent du territoire) sur ce lien et faisons vivre autant que possible le monsieur dans le discours professionnel /famille.

Une famille a bénéficié de cet accompagnement spécifique en 2020

La scolarité : le travail avec les écoles

Dès l'arrivée de la famille, la scolarité se pose comme un enjeu majeur qui symbolise l'accès au savoir, à la réussite, à l'autonomie. C'est donc une priorité pour les parents, lesquels nous sollicitent beaucoup et demandent un soutien dans les démarches et les relations avec l'école et toute instance d'apprentissage. La création et le maintien de ce lien est essentiel et nous nous efforçons de le consolider, notamment pour les parents qui se sentent parfois écartés par la barrière de la langue qu'ils ne maîtrisent pas toujours. Les parents transposent bien souvent sur leurs enfants des projections personnelles et témoignent d'une forte volonté pour comprendre le système et participer le mieux possible.

Avec l'accord et/ou la participation de la famille, l'équipe sollicite des rencontres avec le corps enseignant à raison d'une à deux fois par an afin de faire un point sur l'évolution de la scolarité de chaque enfant. L'équipe participe aussi aux équipes éducatives ou aux rencontres concernant le suivi spécifique de l'enfant afin de partager sa connaissance de l'enfant, soutenir la place du parent et réfléchir de manière pluridisciplinaire aux décisions qui concernent la scolarité de l'enfant.

A cela s'ajoute, lorsque le besoin se fait sentir par le parent et/ou l'enseignant, l'organisation de rencontres dans le but d'échanger sur la vie de l'enfant à l'école.

Dans la mesure où les professionnels de l'Education Nationale disposent de peu de marge dans la gestion de leur emploi du temps, ce lien avec les structures scolaires demande une adaptation particulière et une grande disponibilité.

En 2020, 52 enfants ont été scolarisés dans des écoles différentes, maternelle ou primaire, et 5 adolescents ont été scolarisés au collège.

L'aide aux devoirs

L'équipe éducative n'est pas en nombre ni en disponibilité suffisante pour pouvoir aider les enfants à hauteur de leurs besoins, qui peuvent être quelquefois massifs. Néanmoins, certains d'entre nous se sont mobilisés pour proposer un soutien régulier aux familles :

- **Le projet « Aide aux devoirs »**

Il a été mis en place au cours de l'année 2020. Tous les enfants hébergés à L'Abri Maternel et inscrits à l'école primaire ont été conviés à y participer.

Pour les lycéens (2) nous proposons un accès libre en salle de réunion le mardi de 17h à 18h. Les collégiens (3) peuvent travailler en autonomie en étant invité par un professionnel.

L'aide aux devoirs a lieu tous les mardis de 18h à 19h30 en salle de réunion et se répartit ainsi : un temps effectif d'aide aux devoirs de 1h et un temps de transmission avec les parents de 30 minutes.

Les objectifs sont de :

- Aider les enfants à faire leurs devoirs
- Transmettre les savoirs faire liés aux devoirs tant aux enfants qu'aux parents afin de les aider à instaurer des rituels entre l'école et la maison et de les rendre autonomes.
- Accueillir tous les enfants y compris ceux ayant des « facilités » afin qu'ils profitent d'un lieu dédié quand cela leur est rendu difficile par l'exiguïté du logement ou la présence de la fratrie. Ils peuvent aussi faire bénéficier aux enfants en difficulté de leur méthodologie, stratégies...

Tous les mardis, 6 enfants sont invités à participer à l'aide aux devoirs avec l'encadrement de 2 professionnels. Une rotation des enfants était assurée par souci d'équité. Un enfant peut participer à tous les ateliers, compte tenu de ses difficultés et dans le cadre d'un soutien global apporté à la famille.

Durant l'année 2020, un peu plus de 20 enfants inscrits en classe de CP au CM2 ont bénéficié de cette aide. Les retours tant des enfants que des parents mais également des enseignants sont encourageants car certains enfants ont pu progresser, mais ils révèlent aussi à quel point cette aide reste insuffisante au vu des besoins. Il serait souhaitable pour l'année scolaire 2021/2022 que le partenariat avec l'association Arc en Sud soit relancé.

En effet, à la rentrée scolaire 2014, nous avons établi un partenariat avec **l'association « Arc-en-Sud »**. L'objectif de cette association est de proposer aux enfants un accompagnement personnalisé aux devoirs et aux apprentissages, assuré par une équipe composée de professionnels de l'enseignement.

Cette action n'a pas été reconduite depuis Septembre 2019 faute de financements (dysfonctionnement administratif). Nous le regrettons

vraiment, car nous avons pu constater au fil des semaines et plus encore après le confinement que les difficultés des enfants s'aggravaient. De plus, ces situations peuvent générer des tensions au domicile : les parents ne sont pas toujours en capacité d'aider les enfants à effectuer leurs devoirs, et les enfants disposent rarement d'espace dédié au travail scolaire dans de petits appartements où peuvent résider également des fratries.

5. Situations de violence, protection de l'enfance et protection judiciaire

Une démarche commune : vigilance, écoute, action et attention particulière auprès des enfants.

Lorsque nous avons connaissance d'évènements de violences intra familiales nous tentons systématiquement de replacer l'enfant au centre des préoccupations de l'ensemble des adultes concernés, tant professionnels que membres de la famille ; nous essayons ainsi de faire prendre conscience au couple que **l'enfant est victime de leurs relations violentes** et nous tentons de les renvoyer l'un comme l'autre à leur responsabilité en tant que parent.

Du côté de l'enfant, il nous paraît essentiel qu'il puisse s'exprimer sans crainte et sans ressentir le besoin de prendre parti pour l'un ou l'autre de ses parents.

Cette protection de la femme et des enfants peut aller jusqu'à l'interdiction des visites des hommes auteurs de violences. Dans le cas où le couple est accueilli avec des évènements de violence intrafamiliale répétés (parfois venant des deux parties du couple), nous discutons avec eux de la perspective de résolution des évènements de violence et éventuellement d'éloignement de l'un des deux membres du couple ou du couple.

Les Informations Préoccupantes (IP)

Une de nos missions concerne la rédaction d'observations écrites dès lors que nous constatons que le parent arrive aux limites éducatives inappropriées à l'égard de son ou ses enfants. Le parent est informé, ce qui donne lieu quelquefois à des échanges entre personnel et parent, constructifs et/ou conflictuels.

Notre mission de la protection de l'enfance nous conduit également à devoir rédiger des notes d'informations à destination de la CRIP afin de faire part des inquiétudes concernant certaines situations. Cette note est alors supervisée en équipe socio-éducative et validée par l'équipe de Direction.

Les accueils d'enfants sous Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) avec leur mère

Il s'agit d'un accompagnement "spécifique" avec pour objectif premier d'éviter la séparation de l'enfant et du parent : dans ce dispositif c'est **l'enfant** qui est placé au centre maternel par décision judiciaire. De fait, l'étayage auprès de la dyade se compose d'actions proposées mais aussi imposées (ex : IAD hebdomadaires au domicile).

Nous créons alors un espace d'observations et d'actions dans lequel la dyade "mère-enfant" peut apprendre à se connaître avec l'appui et l'accompagnement des équipes pour activer ou réactiver les "liens parentaux" sous-tendus par des comportements éducatifs adaptés.

Cette initiative est le résultat d'un travail partenarial entre les équipes de l'ASE et du CHRS et Centre Maternel. Elle a permis de mettre en lumière que le Centre Maternel est le lieu où la famille peut se réajuster si tous les paramètres sont réunis : un cadre judiciaire, des équipes engagées et investies, et surtout des familles volontaires, en capacité de changer le regard porté sur l'enfant, avec une réadaptation des pratiques éducatives.

Cependant, dans le cas où les fonctions parentales sont trop abimées ou fragilisées, nous ne sommes pas en mesure de proposer l'étayage suffisant, en termes de fréquence d'intervention, ou de substitution permanente de la fonction parentale.

En 2020, 3 enfants de trois familles différentes ont été sous Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) avec leurs mères à l'Abri Maternel.

6. Les constats et perspectives

Nous voulons relancer le partenariat avec l'association « Arc-En-Sud » ; nous ne pouvons décemment soutenir les familles sans renforcer les potentialités des enfants de faire face aux nécessités scolaires.

Des travaux de rénovation et d'aménagement de la salle de jeux étaient prévus en 2018 pour remettre à neuf cet espace quotidiennement utilisé, afin d'améliorer la qualité d'accueil mais ces travaux n'ont toujours pas pu être effectués. Nous espérons qu'ils puissent être effectués en 2021, ce qui améliorerait les conditions d'accueil des familles et la qualité de nos interventions.

Le Projet d'Etablissement est retravaillé cette année et la mission « soutien à la parentalité » devrait tenir un rôle prépondérant dans cette remise à jour. Cela implique d'identifier, nommer et valoriser les actions transversales toutes spécificités professionnelles confondues. En 2021,

nous allons essayer de maintenir, voire de **développer cette transversalité**, tout en sauvegardant les temps de rencontres informelles et les actions individualisées (enfants-parents ou enfant seul) que nous mettons déjà en place, interventions qui sont de précieux outils dans le travail avec les familles.

Nous avons déjà exprimé la nécessité de réfléchir à la **place des pères** au sein de l'institution. Nous avons vu que cette intégration de la paternité s'opérait peu à peu, il est aujourd'hui nécessaire de le formaliser davantage.

B. LA MEDIATION SANTE : SENSIBILISATION A LA SANTE ET AU BIEN ÊTRE

1. Les objectifs de la médiation en santé sont :

- De promouvoir la santé des personnes en situation de vulnérabilité en facilitant leur accès à la prévention et aux soins par une meilleure intégration dans le système de santé.
- De favoriser le développement des connaissances et des capacités des personnes pour un accès et un recours autonome dans les services de santé de droit commun.
- Mobiliser les acteurs de santé en leur permettant d'avoir une meilleure connaissance des difficultés que rencontrent les personnes.

Les personnes accueillies à l'Abri Maternel sont des personnes dont le parcours a été jalonné de ruptures et de violences et qui sont hébergées de manière temporaire afin de leur permettre une réinsertion dans la vie de la cité. C'est dans ce cadre spécifique que s'inscrit le travail de l'infirmière.

La médiation santé est soutenue par les concepts « d'aller vers » et de « faire avec », elle s'ancre dans un travail en équipe pluridisciplinaire et est inscrite dans la connaissance de l'offre de soin du territoire :

- Le « ALLER VERS » : créer la rencontre et instaurer une relation de confiance. Face aux logiques de « survie » et aux parcours émaillés de rupture (familiale, sociale, géographique, précarité financière, etc...) la prise en charge de la santé et des maux du corps a souvent été abandonnée au profit d'autres priorités. Au sein du CHRS l'infirmier doit donc provoquer la rencontre avec la personne lors d'un premier entretien qui est systématiquement organisé durant le premier mois d'accueil. Cet entretien permet à l'infirmier de se

présenter, d'expliquer la notion de secret médical. Il permet également de réaliser un diagnostic des besoins de santé de la famille et de son niveau d'autonomie sur ce champ-là. Suite à cette première rencontre, un suivi de la santé des familles est mis en place, adapté à chaque situation et en fonction de la demande.

- Le « FAIRE AVEC » : l'accompagnement. Cette notion d'accompagnement comprend l'éducation à la santé, mais également la coordination du parcours de soins, la prise de rendez-vous et les accompagnements physiques qui prennent une place très importante dans le travail infirmier.

Ces deux postures professionnelles sont indispensables afin de mettre en place une éducation pour la santé adaptée aux personnes qui ont été exclues du système de santé ou sorties de leur parcours de soins. Elles sont conditionnées par l'activation d'un travail porté en équipe interne et en partenariat territorial très important :

- LE TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE : la médiation en santé ne peut se faire qu'en lien avec une équipe pluridisciplinaire pour faciliter l'accès aux soins. L'infirmier est donc en lien permanent avec les référents sociaux, les éducateurs de jeunes enfants, les chefs de service ainsi qu'avec le psychologue de l'équipe.
- LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE DE SOINS DU TERRITOIRE/LE PARTENARIAT : afin de faciliter la coordination du parcours de soins une bonne connaissance de l'offre du territoire est indispensable. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte : la possibilité de mobilité de la personne, si besoin la sensibilité du professionnel de santé à la prise en charge de personnes vulnérables. Ex : annuaire de santé réactualisé, partenariat avec la PMI des Chartreux dont une sage-femme intervient une fois par semaine afin de soutenir la prise en charge des suivis de grossesses, le suivi en périnatalité et l'éducation en santé au niveau gynécologique.

L'éducation pour la santé a pour but que chaque personne acquiert tout au long de sa vie les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie, de prendre en charge sa santé. Pour ceci, les personnes doivent pouvoir accéder aux informations sur le système de santé, la protection sociale, les maladies, les traitements, les risques individuels et collectifs et les manières de s'en protéger.

L'objectif général est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Cela se fait en favorisant le retour vers le commun, en accompagnant les populations vulnérables vers le système de prévention et de soins et en facilitant leur intégration dans le parcours de santé.

2. Les problématiques de santé rencontrées

La santé somatique

Une partie du travail de l'infirmier en dispositif d'hébergement est de gérer les problèmes de santé aigus. L'infirmier doit évaluer l'urgence, dans la grande majorité des cas écouter et calmer les angoisses de la personne ou du parent. Ces problèmes de santé aigus permettent de faire le point avec la personne sur son état de santé général, d'évaluer l'ancrage de la personne dans un parcours de soins avec le choix d'un médecin traitant ou d'un pédiatre et de réexpliquer leur rôle pivot dans la prise en charge des pathologies afin de réduire le recours aux urgences hospitalières.

En 2020, les services de santé ayant été saturés, les délais de prise en charge des patients s'est considérablement allongé et si, aujourd'hui, les familles ont dépassé leurs appréhensions à consulter en lien avec la crise sanitaire, le manque de créneau de consultation disponibles à l'hôpital public dans des délais décents nous a amené à renforcer l'orientation vers des cliniques privés, notamment concernant les soins dentaires.

La santé psychologique

Lors du premier entretien avec l'infirmière la question de la santé psychologique de la personne et des enfants est abordée mais de manière très superficielle : y avait-il un suivi psychologique mis en place avant leur arrivée ? Y a-t-il une prise de traitement ? Y a-t-il des antécédents d'hospitalisations dans un service de soins psychiatriques ?

Par la suite une vigilance de toutes les équipes se met en place. En effet le parcours des familles hébergées est très souvent à l'origine de souffrance psychologique. Que ce soit de la souffrance psychosociale ou de la souffrance induite par les violences dont les personnes adultes et enfants ont été témoins ou victimes (lors de violences intra-familiales ou de parcours migratoires).

Les problématiques des souffrances psychologiques sont très complexes et nécessitent les regards croisés des professionnels du secteur social. La problématique des enfants peut être portée par l'équipe enfance, en lien avec les référentes sociales et les écoles. Avec l'accord de la famille une orientation vers un CMPP de secteur (CMPP Salvator) ou un pédopsychiatre libéral peut être proposée.

Une famille a également pu bénéficier d'une thérapie familiale systémique à l'hôpital Laveran.

Au sein de la structure depuis plusieurs années un groupe de paroles est organisé 1 fois par mois en présence d'un membre de l'équipe et du psychologue. Ces groupes ont contribué à faciliter la rencontre entre les

résidentes et le psychologue. Celui-ci est désormais parfois sollicité pour recevoir les résidentes accompagnées d'un membre de l'équipe éducative. Cette pratique, bien qu'interrompue au cours de l'année 2020, est un réel support que ce soit pour amorcer un travail thérapeutique sur l'extérieur ou pour un soutien ponctuel sur un questionnement précis.

En 2020, la souffrance psychologique des personnes accueillies a pu être intense et requérait l'attention particulière de tous les membres de l'équipe présents, notamment de l'infirmière, prenant la forme d'entretiens physiques ou téléphoniques, d'évaluation en équipe pluridisciplinaire, d'orientation vers des professionnels de santé, voire d'accompagnement pour l'hospitalisation.

Les problèmes de santé aigus :

Les problèmes de santé aigus présents au sein du CHRS sont :

- Les maladies infantiles
- Les maladies infectieuses « hivernales »
- Les douleurs dentaires
- Les infections gynécologiques
- Les problèmes dermatologiques

Une attention particulière doit être portée lors de la programmation d'interventions chirurgicales. En effet la succession des rendez-vous médicaux en milieu hospitalier, des bilans sanguins et la préparation de l'anesthésie peuvent-être des moments particulièrement angoissants pour les personnes. Lorsque l'intervention a lieu, un premier entretien est proposé pour désamorcer l'angoisse du parent, puis si nécessaire il est proposé un entretien avec l'enfant afin qu'il puisse poser toutes ses questions et verbaliser ses craintes. Des outils tels que les supports conçus par l'association Sparadrap sont également utilisés pour expliquer aux enfants les gestes médicaux qui seront effectués mais aussi clarifier les explications médicales pour les parents et leur apporter des conseils pratiques.

Les problèmes de santé chroniques :

Lors du premier contact avec les familles hébergées, l'infirmier doit prendre connaissance des maladies chroniques présentes chez les personnes hébergées. Comme pour les maladies aiguës il faut évaluer leur ancrage

dans un parcours de soins, leurs connaissances de la pathologie, leurs observances des traitements.

Dans le cadre des maladies chroniques, l'éducation en santé a une place centrale. Elle permet à la personne de ne pas subir son parcours de soins, en recevant des informations claires et adaptées. Les accompagnements physiques sont parfois indispensables afin d'atténuer les angoisses des personnes et pour créer le lien avec les soignants libéraux et les structures hospitalières. La personne mise en confiance peut ainsi prendre des décisions éclairées pour elle-même et/ou pour son enfant. Les pathologies chroniques retrouvées au sein du CHRS peuvent être très diverses :

- Drépanocytose
- Hépatite B
- Douleurs articulaires
- Endométriose
- Eczémas
- Asthme chronique
- Cancers
- ...

Avec l'aide de l'équipe enfance et/ou des référents sociaux et avec l'accord de la famille, l'infirmier doit évaluer les répercussions de la maladie sur la vie quotidienne de la famille. Ainsi peut être discutée la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) pour faciliter la scolarisation ou la nécessité de mise en lien avec la M.D.P.H. pour pouvoir accéder à des aides sociales. Plusieurs enfants ont bénéficié en 2020 de ce type de suivi dont un avec un partenariat renforcé avec la plateforme autisme de l'ARI (association régionale pour l'intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté).

Un nouveau partenariat a été initié avec l'association « santé croisée » prenant en charge la coordination de parcours de soins, la mise en place de programmes d'éducation thérapeutique et de suivi des patients atteints de maladie chronique, la formation des professionnels, la prévention auprès des publics, la veille territoriale et le repérage des personnes à risque. En 2020, 2 personnes ont pu bénéficier de ce suivi avec des interventions à domicile de diététicienne, et bien que celles-ci se soient interrompues pendant le confinement, le lien a pu être maintenu téléphoniquement.

Perspectives :

Renforcer le partenariat avec les médecins libéraux.

En 2020, de nouvelles orientations ont pu être possibles auprès de dentistes exerçant en cliniques privées, permettant de pallier aux délais longs et encore allongés par le contexte sanitaire de prise en charge à l'hôpital public. Celles-ci seront pérennisées en 2021 en l'absence d'amélioration de ces délais.

3. La santé des femmes

La périnatalité

« La périnatalité se définit comme l'ensemble des processus liés à la naissance, depuis la contraception jusqu'aux premiers mois de la vie du nourrisson, en passant par le désir d'enfant, le diagnostic anténatal, la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement ou l'allaitement. L'enjeu : faire en sorte que la grossesse et l'accouchement se déroulent dans les meilleures conditions possibles, mais aussi prévenir les problèmes de santé chez l'enfant et la mère après la naissance. » (Site du ministère des solidarités et de la santé).

La grossesse est un moment de recrudescence d'examens médicaux pour la femme enceinte et pour le fœtus. Pourtant l'écartèlement du suivi de la femme enceinte entre un nombre important de professionnels de la santé ne permet souvent pas une prise en compte de la santé psychologique de la personne. L'accompagnement est donc indispensable tout au long de cette période.

Il faut expliquer les bénéfices d'un suivi régulier de la grossesse tout en réaffirmant les droits de chaque personne à accepter ou refuser un examen. Souligner les risques de l'automédication et de la consommation de drogues ou d'alcool.

En lien avec la sage-femme de la P.M.I, il faut régulièrement faire le point sur les examens faits, les orientations pour les suivis de grossesse, l'inscription dans une maternité, sur les cours de préparation à la naissance. Des entretiens réguliers permettent de désamorcer des angoisses sur l'accouchement physiologique, la césarienne et sur l'anesthésie péridurale. Ils permettent également de rappeler les risques infectieux alimentaires et les conseils d'hygiène de vie et de nutrition.

En lien avec l'équipe enfance et le référent social, une vigilance accrue est mise en place pour préparer l'accueil de l'enfant. D'un point de vue pratique

avec la préparation du matériel pour la valise pour la maternité et le matériel de puériculture mais également pour l'impact de l'arrivée d'un nouveau membre dans une fratrie.

La grossesse est un moment de partage important avec les femmes accueillies car elle permet de parler la sexualité des femmes. Des points très pragmatiques peuvent être abordés comme la contraception et l'I.V.G. mais aussi des concepts beaucoup plus globaux tels que la parentalité ou le consentement. Pour des femmes victimes de violences ou des femmes dont le parcours a été émaillé de ruptures et de précarités la grossesse peut faire ressurgir des angoisses liées aux épisodes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques (notamment en cas de violences sexuelles et d'excision) il faut donc être vigilant à cette parole et proposer si besoin une orientation vers un soutien adapté (PASS Mère Enfant, SOS femmes, CMP).

Le suivi gynécologique

Le constat est que bien souvent le suivi gynécologique s'arrête à la suite de la consultation postnatale, la rééducation du périnée n'est quasiment jamais réalisée et la prise d'un contraceptif est très aléatoire. Lors d'un entretien individuel il est donc important de questionner le suivi gynécologique des personnes hébergées. Ce questionnement autour de la gynécologie et de la sexualité doit se décentrer de la grossesse et de l'accouchement pour permettre aux femmes de se réapproprier petit à petit les soins médicaux mais également leur corps bien souvent oublié, voire blessé lors de parcours de vie jalonnés d'épisodes de violences et/ou de précarité.

Cela permet de redonner du sens aux dépistages parfois trop systématiques (frottis, dépistage d'IST...), de parler les douleurs, les démangeaisons en levant les tabous et les idées préconçues. Mais cela permet aussi de parler de la féminité, de l'esthétique et du plaisir.

Ces questions de suivi médical gynécologique et de réappropriation du corps féminin nécessitent une prise en charge respectueuse du corps des femmes. Il est donc nécessaire de s'entourer de professionnels de santé bienveillants et à l'écoute. Le recours à des sages-femmes libérales qui pratiquent des consultations plus longues et globales, permet souvent un meilleur lien des femmes aux soins gynécologiques. Une sage-femme rattachée à la PMI passe une demi-journée par semaine au sein du CHRS et Centre Maternel. Elle participe également avec l'infirmière tous les 2/3 mois environ à des réunions d'informations sur la santé des femmes qui ont pu reprendre en novembre 2020.

En matière de prévention, le partenariat avec l'ARS, nouvel interlocuteur des actions de prévention des IST a pu reprendre avec la mise à disposition de préservatifs dans les sanitaires de l'accueil.

Perspectives :

En 2021, de nouvelles sages-femmes libérales d'un cabinet situé à la plaine vont s'ajouter aux partenaires privilégiés.

4. La veille sanitaire et la prévention

La veille sanitaire s'applique à tout espace de vie collective et permet de mettre en œuvre des actions en lien avec les problématiques rencontrées dans les lieux de vie.

Elle a évidemment pris tout son sens en 2020 avec l'épidémie de COVID-19 et l'infirmière était présente auprès de l'équipe de façon privilégiée dans ce rôle de veille tant au niveau du suivi et de la mise en place des nombreux protocoles que dans le maintien, à minima, d'un suivi individualisé comprenant des entretiens téléphoniques, des entretiens à l'infirmierie, des visites à domiciles et des accompagnements pour plusieurs situations urgentes.

Pour les enfants la veille sanitaire passe par la vérification du suivi par un pédiatre de ville et/ou par la PMI. Il faut expliquer l'importance d'un suivi pour les nourrissons notamment par rapport au calendrier vaccinal, le suivi staturo-pondéral et du développement ou encore la diversification alimentaire.

Pour les personnes à risque pour la tuberculose (les populations urbaines, les sujets en situation de précarité, les migrants...) est évoqué le dépistage de la tuberculose au CLAT, si le dépistage n'a pas été fait la personne est accompagnée.

Lors des épidémies des infections saisonnières le travail se porte sur les gestes barrières et sur les lavages de nez pour les enfants.

Ensuite la prévention se fait en fonction de chaque individu et de chaque famille, les principaux thèmes étant l'hygiène dentaire, les soins gynécologiques et les conduites sexuelles à risques, l'alimentation et l'exposition aux écrans.

En plus du contexte de l'épidémie de COVID-19 qui empêchait les regroupements, l'axe de la prévention autour d'ateliers collectifs est délaissé face à la gestion des petites urgences du quotidien et des accompagnements individuels

Malgré tout, lors de l'atelier jardin, un atelier nutrition a pu être mené en 2020 par les amis-culteurs où une sensibilisation aux classifications des aliments, à la saisonnalité, aux vertus des plantes médicinales a été apportée aux familles participantes.

Les actions individualisées de prévention des accidents domestiques réalisées au domicile ont également pu reprendre en septembre 2020.

Perspectives :

Intégration de thématiques de santé au sein d'ateliers existants : jardin, cuisine, sport, bien-être, groupe d'échange ...

Création d'ateliers autour du rythme de vie du jeune enfant en lien avec une formation au CODEPS en 2021

Création d'un partenariat afin de favoriser l'activité physique (UFOLEP ? municipalité ? associations sportives ?)

C. LA QUESTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET L'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE L'ABRI MATERNEL SUR CE FAIT GRAVE DE SOCIETE SUR UN DISPOSITIF SPÉCIFIQUE :

1. Le dispositif PVV2

En Septembre 2019, l'équipe pluridisciplinaire du CHRS et Centre Maternel, s'est engagée en partenariat avec SOS FEMMES et le SIAO¹ dans l'expérimentation d'une nouvelle procédure de prise en charge pour répondre à l'engagement défini à l'article 4 de la convention relative à l'hébergement des femmes victimes de violences. Ce dispositif intitulé PVV2, appelé plus exactement dispositif pour Personnes Victimes de Violences fait suite à la première expérimentation PVV1 géré par l'équipe accueil du SIAO.

L'objectif premier du dispositif est de :

Poser un diagnostic par l'une des équipes des deux associations ABRI MATERNEL et SOS FEMMES :

La personne victime de violences conjugales et sans solution immédiate appelle le 115 et signale sa situation de violences conjugales.

¹ Service d'Accueil et d'Orientation

Les Agents du 115 orientent vers l'hôtel pour une mise à l'abri et signalent au SIAO la personne (Nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et nom de l'hôtel).

Le SIAO délèguera à une des deux Associations (SOS FEMMES et ABRI MATERNEL) la mission suivante :

- Faire une évaluation dans les trois jours avec la personne signalée, à l'hôtel, en fonction de critères communs et informer le SIAO des conclusions de l'évaluation.
- Des lors que l'évaluation relève que la personne évoque des faits de violences dont elle est victime et qu'elle se trouve en situation de danger dans son habitat, les deux Associations auront chacune 5 accompagnements et cela jusqu'à la sortie de l'hôtel.

Le suivi et l'accompagnement des cinq personnes qui ont intégré le dispositif :

- Mettre la personne suivie en lien avec la MDS de proximité pour établir une fiche SSIAO.
- Faire des visites à l'hôtel et accompagner la personne au regard de ses besoins fondamentaux en partenariat avec le référent MDS.
- Proposition d'orientation vers les partenaires spécifiques comme SOS FEMMES 13, AVAD, pour les démarches juridiques relatives aux violences conjugales.

L'objectif second est la sortie du dispositif d'urgence en hôtel :

- Travail de partenariat avec la MDS pour être en veille sur les propositions de place d'hébergements d'urgence ou d'insertion via le SIAO.
- Veiller à les positionner pour que la sortie se fasse au plus vite, dans les meilleures conditions possibles.

2. L'évaluation chiffrée de l'activité pour l'Année 2020, avec un arrêt de l'Accompagnement physique et entretien dans les hôtels suite au Confinement imposé de trois mois :

Les équipes du CHRS et Centre Maternel de l'ABRI MATERNEL ont pu mener dans les trois jours après une mise à l'abri :

- 19 Entretiens
- 5 Evaluations écrites
- 5 Rencontres à l'hôtel

Les actions de suivi de 10 familles sont différenciées et adaptées selon les besoins des personnes (lien téléphonique avec les personnes et les partenaires, accompagnement physique (démarches de plaintes, soins ou administratives)

- 60 Ecoutes téléphoniques
- Des liens avec les partenaires non chiffrés
- 10 Accompagnements physiques

Porter plainte : 0

Vers le soin : 0

Démarches Administratives : 8

Changement d'hôtel : 0

Toutes ces actions représentent à peu près **81h25 heures** globales de mobilisation d'une équipe.

Sur les 10 familles diagnostiquées PVV et suivies, 10 familles sont sorties du dispositif en 2020, orchestrées par le SIAO, suite au « DECONFINEMENT » en MAI, JUIN 2020. L'Equipe de l'ABRI MATERNEL a été dessaisie des suites données aux sorties du dispositif.

La durée moyenne du suivi des sortants du dispositif est de 24 jours.

Deux familles sont sorties du dispositif début 2020, orientées vers les places d'hébergement.

Ces quelques mois d'expérimentation ne permettent pas d'évaluer si l'objectif principal qui est une sortie rapide du dispositif en place d'hôtel pour ces personnes vers une solution plus stable et plus sécurisée était atteint. Le constat étant que ces mois d'accompagnements ont mobilisé toute une équipe et a demandé une réorganisation du travail du personnel du CHRS et Centre Maternel de l'Abri Maternel. Des outils de communication pour une coordination avec tous les partenaires ont été mis en place pour fluidifier et faciliter la réactivité de ces professionnels engagés face à une violence, faites aux femmes et de fait aux enfants de plus en plus croissante.

Le maintien du dispositif PVV s'est effectué durant les deux premiers mois de 2020, puis le confinement, s'il n'a pas interrompu le dispositif, en a modifié les modalités, en effet à partir de mars, le travail consistait en une continuité des suivis existants :

* un maintien du lien par téléphone principalement, certaines familles se rendant parfois physiquement à l'Abri Maternel pour y rencontrer des professionnels

- * un suivi des démarches administratives par mail et téléphone
- * une distribution des tickets RTM (125) et des tickets-service (2070 euros de tickets service/2020) à l'accueil

Puis les suivis se sont progressivement arrêtés au fur et à mesure des solutions de relogement des familles et le dispositif PVV n'a pas été reconduit lors du déconfinement.

La question des femmes victimes de violences,

Cependant, si ce dispositif s'ancrait dans l'expertise propre à l'Abri Maternel quant aux situations de violences faites aux femmes, il n'a évidemment pas mis fin à celle-ci en s'arrêtant et a même :

- * permis de nouveaux partenariats (amenés via le SIAO)
- * renforcé le partenariat avec SOS femmes : une formation par cette association est programmée pour 2021
- * inscrit l'Abri Maternel dans le travail en réseau autour des violences conjugales : deux réunions ont eu lieu en 2020
- * renforcé les compétences des professionnels face aux hommes victimes de violences
- * apporté de nouveaux outils, validés par leur usage lors du PVV, comme des questionnaires encore utilisés auprès des personnes accueillies à l'Abri Maternel

3. L'engagement au bénéfice du public présent au Centre Maternel

Ainsi, la prise en charge des femmes victimes de violence est, et reste une spécificité propre à l'Abri Maternel et concerne tous les professionnels, en effet :

- * dès que la personne appelle pour se renseigner sur les modalités d'admission ou pour s'inscrire le lundi matin, elle bénéficie d'une écoute attentive par des professionnelles formées à cette problématique
- * le motif de violence reste une des priorités pour l'admission d'une nouvelle famille
- * l'entretien de préadmission effectué par les cheffes de service est également conduit avec une attention particulière portée quant à la violence subie par la famille avant son arrivée
- * ensuite, tout au long de son séjour à l'Abri Maternel, la famille sera au contact, au sein de l'accueil de jour comme de nuit, d'une équipe attentive

et vigilante vis-à-vis des violences qui peuvent se poursuivre, notamment dans ces espaces entre l'extérieur et leurs appartements

* cette vigilance particulière est aussi celle de l'équipe éducative dans son suivi social et global auprès de la famille (11 femmes identifiées et présentes au 31/12/2020)

* la prise en charge des familles victimes de violences concerne également le suivi des enfants qui est la préoccupation de toute l'équipe mais plus spécifiquement celle de l'équipe enfance qui met son expérience au service du dépistage, de la prévention et du suivi des troubles pouvant apparaître chez les enfants victimes de violence (12 enfants identifiés et présents au 31/12/2020)

* la violence subie par les familles avant leur arrivée fait aussi l'objet d'un questionnement spécifique lors de l'entretien santé menée par l'infirmière peu après l'admission de la famille et reste un axe de veille sanitaire durant tout le séjour de la famille ainsi que lors de la sortie. Il s'agit en effet de rester vigilant sur cet aspect et aussi de proposer des pistes qui suivent le cheminement de la famille autour de la question des violences, sous l'angle de la santé physique et psychique de chacun des membres de la famille.

Perspectives :

Maintenir et améliorer le travail en réseau avec les partenaires,

Continuer à se former à la problématique des violences faites aux femmes et actualiser nos connaissances (formations en 2021)

D. DROITS, CITOYENNETE ET PARTICIPATION DES USAGERS

« Fondamentalement, le concept de citoyenneté renvoie à un phénomène d'inclusion. Est citoyen celui qui est inclus dans la cité »²

Selon le Conseil National de Lutte contre l'Exclusion, « le concept d'exclusion sociale dépasse celui de la pauvreté puisqu'il correspond à la non réalisation des droits sociaux de bases garantis par la loi »³.

Une des actions principales de l'association Abri Maternel est d'encourager l'ouverture sur l'extérieur, de permettre aux personnes qu'elle accueille de

I. ² SOUS LA DIRECTION DE [JANE JENSON](#), [BERENGERE MARQUES-PEREIRA](#) ET [ÉRIC REMACLE](#), L'ÉTAT DES CITOYENNETES EN EUROPE ET DANS LES AMERIQUES, 2007, LES PRESSES DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL, PARTIE III: PROTECTION SOCIALE ET CITOYENNETE DANS LES FEDERATIONS MULTINATIONALES DE JOHANNE POIRIER P195

II.

³ <https://www.cnle.gouv.fr/exclusion-sociale.html>

s'insérer dans leur environnement et de favoriser l'inclusion des personnes dans la société.

Pour mener à bien cette action, les professionnels du CHRS et Centre Maternel de l'Abri Maternel ont activé et développé un réseau de dispositifs et de partenaires au service des actions d'insertion des personnes accueillies.

1. **Partenaires et réseaux**

Ce réseau est composé de centres sociaux (Sainte Elisabeth, FISSIAUX...), d'acteurs du milieu associatif (ESF Service, CIDFF, ADIL, Fraternité de la Belle de Mai, Fondation d'Auteuil...), d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ADPEI), et de dispositifs de droit commun (Pôle Emploi, Mission Locale, Pôle Insertion...).

L'Abri Maternel est agréé pour l'instruction des Contrats d'Engagement Réciproque. L'équipe participe régulièrement aux synthèses sociales ou emploi organisées par le Pôle d'Insertion, à des journées de formation et/ou de réflexion thématiques.

Elle invite des partenaires extérieurs à présenter leurs dispositifs et actions. Elle favorise le lien avec les partenaires ressources tels que le SIAO, le Pôle d'Insertion, etc...

En 2020, malgré le contexte sanitaire lié à la crise sanitaire, les professionnels se sont efforcés d'actualiser leurs connaissances des politiques d'inclusion dans un secteur en évolution permanente et soumis à de fréquents changements.

L'Abri Maternel a réactualisé en 2017 la signature de conventions avec différents organismes notamment la CAF. Il a renouvelé en 2020 sa convention avec les crèches de Marseille.

LES GRANDS AXES DU PROJET INSERTION

L'accompagnement de l'équipe pluridisciplinaire vise prioritairement à permettre aux résidents l'accès ou le maintien des droits fondamentaux.

L'évaluation de la situation administrative générale réalisée dès l'entrée et la prise en compte des demandes et des attentes de la famille tout au long de son accueil permettra de déterminer, avec elle, les objectifs de son projet.

Les axes de travail se déclinent autour de :



2. L'accès au droit au séjour

La régularité du séjour est l'élément conditionnant les modalités d'accès aux droits communs.

La situation au regard du droit au séjour est connue dès la première demande d'admission de la famille. Dans leur grande majorité, les familles admises à l'Abri Maternel sont en situation régulière.

En 2020, sur la totalité des résidents présents dans la structure 79% étaient de nationalité étrangère et 21% de nationalité française. La diversification des flux migratoires sur le territoire impacte de fait les demandes d'admission à l'Abri Maternel. Ce contexte amène les professionnels, régulièrement au fil des années, à se former sur les différents statuts et procédures en droit des étrangers.

L'établissement est abonné aux Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) et reçoit également par mail « la lettre info des ASH ». L'équipe sollicite son réseau et notamment le Centre d'Accès au Droit des Etrangers (CADE), le Point Appui Etranger, la Centre Inter-Mouvement Auprès Des Evacués (CIMADE), ainsi que le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).

La régularité de la situation à l'admission ne préjuge pas du caractère pérenne de celle-ci. En 2020, sur les 79% de résidents étrangers (CHRS et Centre Maternel confondus), 49% possédaient un titre de séjour (majoritairement « vie privée et familiale »), 15% présentaient une situation administrative précaire (récépissés successifs, Autorisation Provisoire de Séjour (APS) de 6 mois, etc.) et 15% présentaient une situation administrative plus complexe nécessitant le recours d'un avocat.

Cet état de fait, freine l'insertion vers l'emploi et l'accès à un logement autonome. Certaines personnes peuvent obtenir plusieurs récépissés de première demande (en moyenne 3 à 5) avant qu'un titre de séjour leur soit délivré et pour d'autres, il y a de longues démarches pour obtenir une régularisation pérenne sur le territoire.

Le temps de la demande de régularisation impacte l'accès à des ressources durables et par voie de conséquence le degré d'autonomie que la famille va pouvoir mobiliser.

3. L'accès aux ressources

Au moment de l'admission, le diagnostic réalisé par le référent éducatif fera état des ressources existantes ou pas. Il prendra en compte, non seulement la situation administrative, mais également les compétences de la famille pour déterminer la nature des ressources auxquelles elle pourrait prétendre.

En 2020, sur l'ensemble des résidents présents dans la structure 37% ont été sans ressources sur une période plus ou moins longue pour certains d'entre eux. Les personnes en cours de renouvellement d'une Autorisation Provisoire de Séjour peuvent faire l'objet d'une interruption du versement de leurs prestations entre 8 et 12 mois.

En fonction, le référent soutiendra la famille dans la demande de prestations sociales (Allocations familiales, RSA, etc.), favorisera l'accès à un emploi ou à une formation rémunérée (ex : orientation Pôle Emploi, Pôle insertion, ADPEI...).

Selon les situations, les familles pourront également être orientées vers des organismes ou associations permettant la délivrance d'une aide financière et/ou matérielle : Restaurant du Cœur, le Secours Populaire ou la Croix Rouge pour l'aide alimentaire ; CCAS pour des « Chèques d'Accompagnement Personnalisés », la MDS des Chartreux pour des régies et des AMASE ponctuelles. En interne, une aide alimentaire et aux produits d'hygiène est diligentée par des tickets services.

4. L'accès à l'emploi



Accéder à la formation ou au travail requiert de nombreuses conditions, souvent difficiles d'accès pour les résidentes :

- Situation administrative,
- Maîtrise de la langue française,
- Stabilité des parcours,
- Maintien des ressources,
- Accès à un mode de garde pour les enfants.

Ce dernier point reste la difficulté majeure : manque de places en crèche pour les enfants de moins de 3 ans, prise en charge des enfants sur les temps périscolaires souvent onéreuses.

Les réflexions autour du projet professionnel sont posées entre la personne accueillie et le référent chargé de l'accompagnement. L'évaluation ainsi réalisée prend en compte la demande et les besoins de la personne (au regard de sa situation administrative notamment), sa maîtrise du français, son niveau de qualification, l'âge des enfants et le réseau (familial ou amical) dont la famille dispose en matière de garde.

En fonction du niveau d'élaboration du projet, le référent socio-éducatif pourra orienter la personne vers une formation, auprès de Pôle Emploi, de la mission locale, ou encore vers des actions d'insertion (ACTIS, ACIADE, PLIE) permettant d'affiner le projet.

L'offre de formation en apprentissage de la langue et l'accès aux formations de petits niveaux s'est particulièrement complexifiée depuis la rentrée 2017 avec l'arrêt brutal du dispositif ETAPS au profit de référentiels (CLEA, ETAQ) beaucoup plus exigeants en termes de prérequis. L'impossibilité de pouvoir accéder à la langue du pays d'accueil donc à sa culture est un frein important à la démarche d'insertion.

Depuis l'automne 2018, la Fraternité de la Belle de Mai permet aux personnes qui n'ont accès à aucun dispositif, de suivre des cours de français. Pour 2020, 4% des résidents sans ressources ont pu être orientés.

La conjugaison de plusieurs facteurs de précarité influant sur l'accès à l'emploi a donné lieu à plusieurs orientations vers « l'accompagnement global » proposé par le Pôle Emploi qui peut orienter suivant le cas les personnes, à une formation FLE (Français Langue Etrangère).

En 2020, 31% des résidents rentrés en formation ont été orientés par le pôle emploi et le pôle insertion. Parmi ces personnes, 25% ont pu accéder à des formations diplômantes (de niveau 3 à 6).

En 2020, 15% des personnes hébergées présentes dans la structure ont accédé à un emploi (intérim, CDD, CDI, auto-entreprise).

Le CHRS et Centre Maternel peut soutenir le projet professionnel et/ou de formation de ces résidentes lorsqu'il est solide et concret en mettant à leur disposition des places en crèche.

Dans cet esprit et seulement dans les situations particulières (carence d'accès aux prestations familiales), l'Abri Maternel peut proposer la prise en charge des enfants par les assistantes maternelles salariées de l'établissement.

L'association est partenaire de l'ADPEI qui s'adresse en premier lieu aux personnes ne disposant d'aucune ressource financière et ne pouvant pas accéder aux dispositifs d'insertion existants. L'accompagnement peut durer jusqu'à 24 mois.

5. L'accès à la santé



L'ouverture et/ou le maintien d'une couverture médicale est un droit fondamental. L'équipe veille donc et intervient si nécessaire pour l'obtention ou la régularisation des droits d'accès aux soins dès l'admission de la famille.

En 2020, 81% des résidents bénéficiaient de la Couverture Santé Solidaire (CSS), 16% de l'AME et 3% d'une mutuelle privée.

Dans les situations les plus complexes, lorsque notre intervention semble insuffisante ou pour réduire les délais de traitement, nous orientons régulièrement des familles vers la « PASS Timone ».

L'Abri Maternel s'est mobilisé autour de la question de l'accès aux soins pour les personnes sans couverture médicale et/ou sans ressource financière. Nous travaillons en partenariat avec la pharmacie la plus proche de l'établissement qui accepte d'avancer les médicaments prescrits. Par la suite, les frais occasionnés sont, soit réglés par l'Abri Maternel, soit régularisés par la famille dès l'obtention de la CSS ou de l'AME.

6. L'accès à la justice



Dans le cadre de notre accompagnement, nous encourageons les familles à faire entendre leur voix et à rechercher auprès de la Justice, protection et/ou réparation.

La démarche la plus courante est le recours au Juge des Affaires Familiales (JAF) qui fixe les conditions d'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite ou d'hébergement lorsque les parents sont séparés.

En 2020, environ 24% des résidentes séparés du père de leur enfant bénéficient d'une décision de justice concernant les droits parentaux auprès du JAF ou ont demandé à en bénéficier. Si elle conditionne le maintien du RSA majoré et de l'Allocation de Soutien Familial, elle permet aussi et surtout de limiter les manifestations violentes ou conflictuelles entre les parents et envers les enfants.

Les incitations à dénoncer les actes et les auteurs de violences conjugales amènent de plus en plus les personnes accueillies à entamer des démarches en Justice, indispensables à la réparation morale. Paradoxalement, bien que la Loi renforce la protection en faveur des

femmes victimes de violence, celles-ci se trouvent toujours aussi démunies face aux services de Police. Nombre de résidentes rencontrent de grandes difficultés à déposer plainte. L'équipe doit intervenir en les accompagnant physiquement et en faisant preuve de la pugnacité et de l'insistance envers les forces de police qui fait défaut aux femmes violentées. Un partenariat avec le Commissariat des Chartreux a débuté durant l'été 2018 qui est devenu un interlocuteur apprécié.

L'équipe éducative est en lien et met en contact les familles avec des associations spécialisées telles que l'AVAD, le CIDFF, SOS Femmes, et la CIMADE. Elle soutient également les personnes accueillies à la mise en lien avec des avocats.

Enfin, nous assistons les familles dans la constitution des dossiers d'Aide Juridictionnelle et nous assurons la garde des enfants lorsque cela est nécessaire pendant les audiences ou les longues attentes au commissariat.

7. L'accès au logement



L'un des objectifs essentiels de l'établissement est de permettre aux familles accueillies d'accéder dans les meilleures conditions et les meilleurs délais à un logement autonome.

A ce titre, chaque résident du CHRS et du Centre Maternel bénéficie d'un accompagnement individuel et spécifique.

Un poste de travailleur social à temps plein lui est dédié : le référent logement, conseillère en ESF (1ETP) de formation, est en charge de l'accompagnement, en lien avec les référents socio-éducatifs, coordonne les projets de relogement ou de réorientation de l'ensemble des résidents (es) relevant du CHRS ainsi que du centre maternel. Il est essentiel d'être au fait de l'actualité dans ce domaine.

La référente logement est donc en lien régulièrement avec des partenaires extérieurs tels que le SIAO 13, le service logement de la préfecture mais également avec des acteurs associatifs comme l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ADIL), résidences sociales et maisons relais. Elle s'efforce de développer un réseau partenarial avec différents acteurs : associatifs (tels que SOLIHA et Habitat & Humanisme) ou bailleurs HLM.

L'accès au logement est un processus en 3 étapes :

➤ Diagnostic

Il permet d'évaluer :

- Les atouts et freins à l'accès à un logement (ressources, situation administrative).
- Les compétences et connaissances des personnes (droits et devoirs du locataire, parcours locatifs...).
- La demande (type de logement et localisation).
- Les besoins des familles (mesure d'accompagnement à mettre en œuvre).

➤ Sensibilisation et information

Bien que le souhait des familles vise prioritairement le secteur public, la référente logement informe les personnes accueillies sur les conditions requises et les particularités des deux secteurs, privé et public (délais de location, prix des loyers/provisions charges).

Elle sensibilise et met en travail la réflexion nécessaire des adéquations en termes d'accès et de maintien dans un logement autonome :

Accès :

- Les capacités financières (taux d'effort, caution, ameublement...).
- Les connaissances des droits et devoirs d'un locataire.
- Les capacités de gestion administrative (souscription assurance locative, ouverture des compteurs d'énergie, mise en place des moyens de paiement...).

Maintien :

- Les capacités de gestion du budget (comment prioriser ses dépenses en vue d'un accès à un logement autonome...).
 - Les compétences de savoir habiter (comment s'approprier son logement, comment aménager son espace de vie en fonction de ses besoins, prévenir les risques domestiques...)
 - L'intégration dans un nouvel environnement (comment vivre dans son futur quartier, connaître les bureaux de proximité, les écoles...).
- Interface et recherche de logement

Dès que le séjour est régularisé, une 1ère demande de logement social est réalisée en vue de l'obtention du Numéro Unique Départemental (NUD). Celui-ci conditionne l'accès à tous les autres dispositifs : SIAO 13 pôle

logement, recours amiable DALO, SYPLO, contingents communaux, 1% logement.

Cela se traduit par :

- Une information détaillée sur les principaux dispositifs existants permettant un relogement possible, en fonction de leur situation financière, familiale.
- La valorisation des compétences et le soutien des personnes accueillies dans l'élaboration de démarches administratives (recours amiable DALO, fiche SISIAO 13 action Logement, etc...).
- L'aide à la réalisation et suivi de dossier de demandes de logements.

Les conditions et durées d'attribution d'un logement par un bailleur HLM ne sont pas maîtrisables. Il convient donc de déposer une demande dans les meilleurs délais suivant l'arrivée de la famille.

Les délais d'obtention d'un Numéro Unique Départemental ont considérablement baissé (2 à 5 jours ouvrés). Dès l'obtention, un accompagnement régulier est engagé.

En 2020, sur les 23 adultes admis (dont 1 couple et 1 transfert du centre maternel au CHRS), 8 adultes ont obtenu un NUD (soit 38 %).

En 2020, sur les 55 adultes présents (dont 2 couples), 24 adultes avaient un NUD (soit 44%)

Cet écart d'obtention du NUD entre les adultes admis et présents s'expliquent par différents facteurs :

- Une situation administrative irrégulière lors de l'admission et le temps de régularisation pouvant être long
- Une situation financière ne permettant pas d'accéder à un logement autonome dans de bonnes conditions
- Une situation familiale nécessitant d'être régularisée (Ordonnance de non conciliation, Jugement de divorce)

D'autre part, du fait de la crise sanitaire et des confinements, les démarches autour de l'accès au logement ont été impactées.

Pour l'année 2020, comme en 2019, nous avons choisi de poursuivre, avec l'accord préalable de la personne accompagnée, la demande de logement HLM en ligne.

Les dispositifs d'accès à un logement autonome mis à disposition des personnes accueillies.

- Le recours à la loi DALO (Commission Départementale de Médiation des Bouches du Rhône).

Au bout de 6 mois de prise en charge, les résidents peuvent, s'ils possèdent l'ensemble des pièces justificatives obligatoires (cf. article R.441-2-4 du code de la construction et de l'habitation) et un NUD, adresser le formulaire de recours amiable au secrétariat de la Commission Départementale de Médiation des Bouches-du-Rhône.

En 2020, sur les 24 adultes présents ayant obtenu un NUD, 14 adultes ont réalisé un recours amiable DALO (58%)

De 2019 à 2020, nous soulignons un taux de dépôt des recours amiables DALO constant (de 57% à 58%). Les freins repérés sont :

- Le délai des 6 mois de prise en charge n'était pas atteint en fin 2020.
- La situation financière et/ou administrative de la personne a changé entre l'obtention du NUD et l'élaboration possible d'un recours amiable.
- La personne accueillie souhaite retarder la réalisation du recours amiable (pas le choix sur la localisation).

Nous avons pu noter en 2020 qu'une personne satisfaisant à toutes les conditions pouvait obtenir l'attribution d'un logement dans un délai de 11 à 15 mois. L'augmentation de ce délai est dû à la crise sanitaire (la COVID 19). Toutefois il peut être plus long selon la typologie du logement demandé (à partir d'un T4).

- Dispositif SIAO 13 pôle logement :

Ce dispositif, selon une procédure réglementaire, permet la centralisation, la transmission et l'attribution des offres de logement (contingent 1% logement, Préfecture et logement IML : Intermédiation Locative).

Au cours de l'année 2020, les 8 adultes admis ayant obtenu un NUD, ont réalisé une demande via le SI-SIAO pôle logement SIAO 13.

Au cours de l'année 2020, les 24 adultes présents ayant un NUD, ont réalisé une demande via le SI-SIAO pôle logement SIAO 13.

Sur l'année 2020, nous avons pu noter deux principaux vecteurs des sorties : la CDM « loi DALO » et le dispositif SIAO 13 pôle logement avec une préférence pour le dispositif SIAO 13.

La raison majeure expliquant cette préférence est la difficulté pour certaines personnes (selon leur parcours de vie) à se projeter dans un logement dont ils n'auraient pas la maîtrise du secteur géographique (peur de certains quartiers).

➤ Contingent Ville :

La réalisation du dossier de demande de logement auprès de ce contingent n'est réalisable qu'à la demande de la personne. Nous sommes forcés de constater que très peu de dossiers de demande de logement déposés les années passées ont abouti à un positionnement, voir à une attribution de logement. En 2020, aucun dossier de demande logement contingent Ville de Marseille n'a été déposé.

➤ Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) :

En 2020, aucune demande de logement relevant de ce dispositif a été déposé.

➤ Les logements du secteur privé

L'accès au logement dans le secteur privé est sensible (freins liés à la situation des personnes accueillies).

Pour autant, les résidents orientent de plus en plus leurs recherches dans le secteur privé pensant une obtention plus rapide et/ou craignant un positionnement HLM dans un quartier qui les insécurise.

Pour l'année 2020, 5 familles ont pu accéder à un logement en secteur privé
(Hors Intermédiation Locative).

Positionnement et attribution d'un logement autonome

Lorsque la famille a reçu une attribution, la référente logement accompagne physiquement la personne pour la signature du bail et l'Etat des Lieux entrant. Elle veille à ce que les droits et devoirs de chacun (bailleur et locataire) soient respectés. Elle guide également la famille dans les diverses démarches inhérentes à l'entrée dans le logement : demande d'Allocation Logement, ouverture du contrat d'assurance, étude budgétaire, ouverture des abonnements auprès des fournisseurs d'énergie, etc...

Au besoin, la référente logement propose un soutien pour assurer la transition entre la sortie de la structure (organisation du déménagement) et

l'aménagement du nouveau logement (achat de meubles et équipements de 1ère nécessité en fonction du budget de la famille). Elle instruit également un dossier « Fond de Solidarité pour le Logement » (FSL) ou informe les familles sur d'autres dispositifs tels que LOCA PASS, VISAL.

Pour l'année 2020, 36 personnes accueillies sont sorties du CHRS. 33 d'entre elles (11 adultes et 22 enfants) ont accédé à un logement de droit commun (HLM et privé confondus).

En 2020, 21 personnes accueillies sont sorties du Centre Maternel. 9 de ces personnes (4 adultes et 5 enfants) ont accédé à un logement de droit commun :

Concernant les 15 adultes sorties (CHRS et Centre Maternel confondus) :

10 adultes ont effectué une demande de FSL accès, soit 66% des adultes relogés.

5 adultes n'ont pas souhaité solliciter une aide FSL (recours à l'assistante sociale de secteur MDS, économies suffisantes, dépassement du quotient familiale).

Et enfin, pour les **10** adultes où une demande de FSL accès a été réalisée :

8 sur 10 dossiers ont eu une notification d'accord. Un dossier n'avait pas obtenu de réponse (accord obtenu en début d'année 2021) et un autre a été classé sans suite (impossibilité de fournir une pièce justificative par l'intéressé).

Selon des conditions spécifiques, l'Abri Maternel peut accorder « une avance » FSL pour le dépôt de garantie.

Sur l'année 2020, l'Abri Maternel n'a pas accordé d'avance FSL pour le dépôt de garantie.

Parallèlement, l'équipe élabore avec la famille un plan d'action en fonction des besoins (changement d'école par exemple).

Au cours du séjour de la famille au sein de notre structure, celle-ci peut bénéficier de plusieurs positionnements d'un logement (3 à 4 logements / durée de l'hébergement), ils n'aboutissent pas forcément à une attribution. Pour l'année 2020, une famille obtient en moyenne l'attribution d'un appartement au bout du 3ème positionnement.

Cependant, fin d'année 2019 nous avons connu une réduction brutale de propositions de logement sur Marseille suite aux événements de la rue

d'Aubagne et des autres évacuations sur le territoire marseillais. Cette situation a perduré sur l'année 2020 et a été amplifiée par la crise sanitaire (La COVID19).

Il existe également une attente plus ou moins longue entre le positionnement et l'attribution du logement. Une famille peut attendre en moyenne 1.5 mois avant d'obtenir une réponse (positive ou négative) du bailleur HLM. Le plus souvent, elle n'obtient aucune réponse. La famille rencontre de plus en plus des difficultés à supporter ces situations. Cela peut générer ou accentuer de l'anxiété et du stress sur certaines personnes. Elle se sent obligée d'accepter de se plier aux différents protocoles des bailleurs HLM.

Ces contraintes peuvent être un frein dans la réalisation de l'accompagnement vers le logement autonome et les fragiliser dans leur parcours d'insertion.

Soutien et appui après la sortie

Lorsque la famille est installée, un suivi est assuré pendant une durée moyenne de 1 à 2 mois et une ou plusieurs visites à domicile peuvent être réalisées par l'ensemble des professionnelles (référentes éducatives, référente logement, éducatrices de jeunes enfants). Un accompagnement dans le quartier peut être proposé afin de repérer les lieux ressources (MDS, Centre social, Pole Emploi, etc.).

Si des difficultés demeurent, une liaison à la MDS de secteur peut être envoyée. La référente logement peut également demander la mise en place d'une mesure d'Accompagnement Socio-Éducatif Lié au Logement (ASELL) ou autre mesure d'aide à la gestion du budget.

8. L'expression et la participation des usagers



Selon le Conseil National de Lutte contre l'Exclusion : « *De manière générale le terme 'participation' désigne des tentatives de donner un rôle aux individus dans la prise de décision affectant une communauté* ». Pour une personne hébergée au sein d'une structure, « participer » représente une occasion de donner son avis, de s'exprimer.

La participation, sans la nommer, évoque aussi l'idée de mouvement, de motivation, d'action.

La définition du mot expression est l'Action de s'exprimer ! On peut penser et dire que « la participation et l'expression des usagers » introduit la mise en ACTION et nous ramène au « POUVOIR D'AGIR ».

Au sein de l'association Abri Maternel, l'usager a le statut de résident. Ce statut commun à toutes les personnes accueillies, n'efface pas pour autant la particularité et la singularité de chacun d'eux : horizons, cultures, langues, situations familiales, conjugales différentes avec des problématiques d'insertion et de souffrance. La difficulté est de faire participer les résidents à la vie et au fonctionnement de l'établissement. Cela impose, aux professionnels de respecter chaque résident avec ses difficultés, ses capacités, ses demandes, ses besoins, son rythme et d'amener les personnes à se penser dans une dynamique collective. C'est un enjeu social dans la mesure où participer à un collectif peut contribuer à inverser des spirales de désocialisation, d'isolement et de repli sur soi.

Au cours de l'année 2020, plusieurs ateliers collectifs ont été mis en place au sein de l'Abri Maternel. La participation et la motivation des personnes ont permis aux professionnels de proposer différents modes d'expression : Culinaire, pictural, corporel...

Le « Pouvoir d'Agir » individuel pris dans une dynamique collective a permis la réalisation de productions variées de qualité car animé par le plaisir de partages de savoir-faire et de savoir-être.

ECHANGES DE COMPETENCES, PARTAGE DE CONNAISSANCES

➤ Atelier cuisine

Le projet d'atelier cuisine a émergé d'une demande soulevée lors de temps d'échanges avec les résidentes afin de leur permettre d'être actrices et motrices de cet atelier, de mettre en exergue leurs compétences et leurs savoir-faire et de les transmettre. L'atelier est financé par l'association Abri Maternel.

Depuis 2017, il est animé par deux salariées de l'Abri Maternel et a lieu un jeudi matin par mois suivi du partage du repas. Les groupes étaient constitués de 4 à 6 personnes accueillies et de 2 salariées. L'atelier cuisine se déroule un jeudi matin ce qui permet aux dames de participer en toute tranquillité, laissant les enfants en salle de jeux pendant l'accueil bébé proposé par l'équipe enfance.

La diffusion de l'information de l'atelier se fait par affichage et inscription à l'accueil. Certaines personnes n'ayant pas accès à l'écrit, Il est donc indispensable d'aller à la rencontre des personnes, d'explicitier ou réexpliquer le principe de l'atelier, de solliciter les éventuels participants. Les différents écrits informatifs sont caractérisés par un logo "l'atelier cuisine", ce qui facilite malgré tout une identification de l'action par les familles.

Parmi les personnes inscrites, deux d'entre elles peuvent proposer un plat ou un dessert en vue d'apprendre aux autres participants son élaboration : il s'agit d'un partage de connaissance, non d'un cours de cuisine. Un travail préalable est alors nécessaire, notamment pour l'achat des denrées avec la ou les résidentes. Pendant l'atelier, il règne une ambiance chaleureuse et détendue où la dimension relationnelle occupe un espace important en la combinant avec la dimension pratique. C'est un moment d'échange, d'entraide et de solidarité qui favorise la création de liens sociaux entre les résidentes.

Une fois le repas prêt, nous le dégustons ensemble. Le repas, est un moment privilégié qui permet un temps d'échange convivial autour de l'atelier.

En 2020, seulement 3 ateliers ont pu être organisés.

Si en janvier et février, les ateliers se sont tenus de manière habituelle, la crise sanitaire (COVID19) a ensuite nécessité des aménagements.

Aussi, l'atelier organisé en septembre s'est effectué autour de la confection d'un menu, où les participantes devaient respecter un protocole sanitaire (port de masque obligatoire, distanciation, nombre limité de participants...). Le partage du repas n'a pas pu se faire. Chaque participante a emporté son repas, qu'elles ont librement consommé à l'extérieur. Les personnes ont regretté l'absence de temps de repas convivial partagé. Compte tenu des restrictions imposées par le gouvernement et le souhait de vouloir protéger les personnes accueillies, aucun autre atelier n'a pu être organisé par la suite.

➤ Atelier lecture

Depuis septembre 2015, une intervenante de l'association du Tac au Tac est accueillie à l'Abri Maternel sur un calendrier déterminé et anime l'atelier. Une EJE assiste en soutien et assure la reprise du suivi entre les séances.

Ces ateliers sont ouverts aux enfants accompagnés de leurs parents. Le livre est utilisé comme un support d'échange et de relation.

La salle de réunion est aménagée de manière à ce que les enfants et les dames puissent s'installer au sol sur des tapis, des chaises, des coussins. C'est une des EJE qui se charge de cette mise en place avant l'arrivée de la conteuse.

Cet atelier a lieu en moyenne une à deux fois par mois et dure 1h30.

Sur l'année 2020 :

11 séances ont été proposées aux familles : 8 séances se sont déroulées à l'Abri Maternel et 3 au Parc Longchamp. Ces ateliers ont été interrompus

pendant la durée du confinement mais ont pu reprendre dès le mois de juin avec une participation limitée à 10 personnes. Afin de garantir une équité dans la participation, les modalités d'inscription ont été modifiées : au lieu d'une inscription par voie d'affichage à l'accueil, ce sont les éducatrices qui ont sollicité directement les familles.

14 familles ont contribué aux ateliers lecture sur l'année. En tout 28 enfants y ont participé, dont 9 de moins de 3 ans (provenant de fratries ou non). Le projet initial était orienté vers les familles ayant des enfants de plus de 3 ans, toutefois la réalité montre que ce type d'atelier intéresse également celles avec des enfants plus jeunes.

Cette participation témoigne d'un réel intérêt pour l'atelier lecture et conforte les professionnels dans leurs observations validant le livre comme support intéressant d'interactions entre parent et enfant(s). Cet intérêt perdure au fil des années. Cet espace ainsi que la personne qui l'anime sont bien identifiés par les familles. Subventionné par le réseau de soutien à la parentalité la 1^{ère} année, cet atelier ne doit sa pérennité qu'au financement direct de l'association Abri Maternel, renouvelé chaque année.

L'atelier lecture est un espace qui permet aux parents et enfants de valoriser leurs compétences, d'être dans l'échange et de laisser libre cours à l'imaginaire.

➤ Atelier jardin

Le projet que nous avons mis en place consiste à mobiliser toutes les personnes présentes à l'Abri Maternel autour d'un projet de partage d'un lieu collectif, « mini jardin partagé » mis à disposition des familles et des salariés. Ce lieu se situe dans l'entrée de la structure, dans l'espace où se trouvent déjà des jardinières. Les ateliers jardins se sont déroulés avec la contribution des « Amis-culteurs » qui est une association qui promeut l'écologie urbaine.

Nous avons également réfléchi en équipe à la mise en place du tri sélectif qui est, jusqu'à présent, inexistant. En effet, ces deux projets s'inscrivent dans une démarche écocitoyenne que nous souhaitons impulser dans notre association.

Si ce projet a nécessité un investissement important en 2019, il a débuté, de manière formelle, au mois de février 2020 avec la présentation du projet aux familles de l'Abri Maternel avec les amis-culteurs (introduction à l'écologie urbaine).

Les familles intéressées se sont inscrites dans l'action et le projet a pu débuter.

Nous avons commencé par une rénovation de l'emplacement dédié. Il a fallu nettoyer l'espace, ainsi que les jardinières et effectuer quelques travaux de peinture, notamment sur les murs.

Février et mars 2020 : 3 ateliers

La deuxième étape a consisté à préparer la terre, l'enrichir avec des substrats par biodéchets avec les amis-culteurs. Pour cela un travail a été réalisé en amont par les professionnels pour mobiliser les familles et expliciter le tri de déchets organiques (réalisation d'affiches, et travail en individuel avec les familles). Un premier atelier avec les amis-culteurs a permis de préparer la terre des jardinières pour les futures plantations. Nous avons également effectué deux autres ateliers similaires, sans les amis-culteurs, pour permettre aux familles, qui n'avaient pas pu se rendre disponibles précédemment, de bénéficier d'un soutien pour préparer leur jardinière.

Sur les recommandations des amis-culteurs, nous avons pris contact avec l'association « Graines de Soleil » pour la commande de plants. Grâce à la somme récoltée lors de l'appel à projets « Boostez votre RSE » (initié par notre association ADERE PACA en 2019 – 3000€), les dames ont pu choisir ce qu'elles désiraient planter selon le catalogue proposé : plantes aromatiques, fleurs, légumes... avec des propositions et conseils concernant les associations de végétaux.

Le projet a été suspendu pendant 2 mois liés au COVID 19 mais il a repris dès le mois de juin avec la plantation des plants que nous avons commandé au préalable : Aubergines, courges, tomates, fraises, melons, concombres, mélisse, basilic, persil, roses d'inde, capucines, bleuets...

Entre juin et juillet 2020 : 4 en juin et 1 en juillet

Le 1^{er} atelier autour des plantations a consisté à planter avec les amis-culteurs. Elles ont bénéficié de nombreux conseils des amis-culteurs pour la gestion de leur jardinière.

Plusieurs ateliers d'entretien des jardinières ont pu être réalisés, les familles sont très investies dans le projet. Elles s'occupent d'arroser les plantes régulièrement et sont actives dans l'entretien des jardinières. (Coupe des feuilles abimées, retirer les gourmands des tomates, récolter les fruits.).

En août 2020 : (1 atelier)

Un atelier a été organisé avec les amis-culteurs sur le végétal et « l'alimentation saine ». Ce temps collectif et interactif a permis d'échanger avec les participants au sujet des fruits et légumes de saisons, des différents plats où ils sont utilisés. Les familles ont beaucoup apprécié cette rencontre.

L'actualité liée au Covid 19 a bouleversé nos modes d'intervention, et nous avons dû adapter les ateliers aux mesures en vigueur. A titre d'exemple, la distanciation sociale nous a contraint à réduire le nombre de participant à chaque atelier, et nous avons parfois dû les faire en plusieurs fois. En l'absence d'école et de modes de garde, nous avons associé l'atelier jardin à des temps de jeux en extérieur, de manière à limiter la propagation du virus et à favoriser la participation des enfants aux ateliers.

De septembre à décembre 2020 : (5 ateliers)

Nous avons poursuivi régulièrement les ateliers « entretien de la jardinière » de manière à pouvoir profiter des plants le plus tard possible dans la saison. Ceci a permis notamment aux familles de pouvoir profiter des plantes aromatiques, productifs après l'automne.

Nous sommes restés en lien avec l'association les amis-culteurs afin de déterminer quelles seront les possibilités de poursuite des ateliers. Nous envisageons, dans la mesure où cela sera en adéquation avec le budget dont nous disposons, la poursuite de rencontres sur d'autres thématiques : « la graine et le semis sous abri », « la vie du sol, la biodiversité », et « l'installation d'un composteur ».

➤ Atelier Bricol'

Durant l'année 2020, en raison du contexte sanitaire et d'une interruption de Mars à Septembre, l'atelier Bricol' a tout de même pu se poursuivre à raison d'environ une fois par mois, le mercredi durant 2 heures. Pour chaque atelier un thème a été proposé aux enfants en fonction de la période et des événements (Nouvel An Chinois, Automne...).

Lors de ces ateliers, les enfants sont valorisés par les professionnels et les autres participants favorisant ainsi leur estime de soi. Cet espace leur permet d'exprimer leur créativité et de créer du lien avec leurs pairs.

En parallèle de ces ateliers Bricol' et en partenariat avec le Festival Jazz des 5 Continents, un atelier brique a lieu depuis le mois de Novembre. Ces briques sont confectionnées à partir de papier recyclé et sont destinées à être exposées lors du Festival qui devrait avoir lieu fin juillet 2021 au Parc Longchamp.

➤ Atelier Couture

Il y a quelques années, nous avons organisé des ateliers de couture au sein de l'abri maternel.

Nous avions dans l'idée que cet atelier pouvait rassembler et créer du lien au sein d'un établissement qui ne proposait alors que peu d'espaces collectifs. Les personnes accueillies avaient exprimé ce regret lors du CVS ou des réunions d'étage. Depuis, de nouveaux ateliers se sont multipliés ce qui est la preuve d'un besoin présent et grandissant.

Au-delà de cet aspect social, nous y avons vu un **intérêt économique**. Nous transmettions l'idée qu'avec un morceau de tissu et un peu de savoir-faire, il était possible de créer quelque chose à son goût et pour un prix nettement inférieur à ce que l'on trouvait dans le commerce.

Les participantes ont pu découvrir la **notion de plaisir** de faire soit même. Ce qui leur a permis de poser un regard positif sur ce qu'elles ont réussi à accomplir.

En 2020, l'idée de reprendre les ateliers couture a mûri durant quelques mois. Sans parler de couture « créative » encore, le contexte actuel de l'épidémie COVID 19 nous a amené à envisager une couture « utile ». En effet, l'obligation de se protéger est venue mettre en avant une nécessité pour les familles de disposer de suffisamment de masques pour pouvoir les changer régulièrement. Pour la mise en place cet atelier, l'Abri Maternel a financé trois machines à coudre, des tissus et du petit matériel de couture.



Le premier atelier a donc eu lieu au mois de septembre 2020, à raison d'un par mois. Deux professionnelles encadraient en moyenne quatre participantes. Les résidentes étaient informées par voie d'affichage quelques jours à l'avance et devaient s'inscrire auprès de l'accueil.

Ainsi, nous avons pu confirmer que la couture était un excellent outil de **valorisation** contribuant à cette reconquête de l'estime de soi pour les participantes dont le parcours était pour certaines chaotique.

Les participantes ont pu ressentir ce qu'elles ne soupçonnaient pas... Selon leurs dires : « Quand on coud, on ne pense à rien ». Cet état de concentration et de minutie tel que plus rien n'existe autour.

➤ Organisation fête de Noël 2020

Pour cette année 2020, nous avons pu mettre en place une « petite fête de Noël » malgré le contexte actuel de la crise sanitaire.

Nous avons bénéficié de dons de bonbons provenant d'Haribo. Cela nous a permis de confectionner des petits ballotins pour les enfants.

L'association a acheté des livres pour les enfants correspondant à leur âge et des agendas pour les adultes.

Afin de créer un esprit de Noël, le mercredi 23 décembre 2020 deux membres de l'association Abri Maternel (Le Président et le Trésorier) ont été volontaires pour jouer le rôle du Père Noël et du lutin. Ils sont passés dans chaque studio pour rencontrer les enfants et distribuer les cadeaux.

Le jour de Noël, un petit goûter a été organisé. Les normes sanitaires (La COVID 19) ne permettant pas le rassemblement des personnes, ce temps a donc été échelonné sur une après-midi. Des bûches et des boissons ont été achetées à cet effet par l'Abri Maternel.

Par ailleurs, nous avons été contactés par le secours populaire qui a proposé le don de « boîtes cadeaux surprises » à destination des familles. Un tri a été effectué en fonction de la configuration familiale. Les boîtes ont ensuite été distribuées à toutes les familles.

L'accès à la culture, aux loisirs, à l'environnement

➤ Partenariat Centre social saint Elisabeth

Depuis l'été 2018 un partenariat s'est développé avec le Centre Social Sainte Elisabeth autour de rencontres intergénérationnelles.

En raison de la crise sanitaire et des restrictions imposées aux deux structures, les rencontres ont été rares. Seules deux sorties ont pu avoir lieu, une exposition photos aux archives départementales, « Pause déjeuner », pour les adultes et une exposition au Préau des Accoules, « La symphonie des couleurs, ou comment peindre la musique » pour les seniors et les familles de l'Abri Maternel.

Le projet « Découverte de la Côte Bleue et de ses petits ports » avec l'association AIEJE (Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement) a été reporté en 2021 et nous espérons qu'il pourra se concrétiser.

Grâce à un tarif réduit que propose aux familles de l'Abri Maternel, le Centre Social Sainte Elisabeth, plusieurs enfants continuent de bénéficier d'un accueil les mercredis et durant les vacances scolaires.

Nous espérons également pouvoir poursuivre dès que cela sera possible, le partenariat avec le Centre Social Sainte Elisabeth et à nouveau organiser des rencontres culturelles, festives et de découvertes en 2021.

➤ Le projet adolescent

Un « projet ADO » avait été créé et mis en place en 2019 par un stagiaire de 3^{ème} année éducateur spécialisé et le psychologue de l'association, suite aux constats suivants :

- La plupart des familles accueillies sont en rupture totale de ressources ou ont très peu de revenus, ce qui ne leur permet pas de partir en vacances ou d'inscrire leurs enfants en centre aéré et participer à des sorties ou activités payantes
- Les pré-adolescents et adolescents sont constamment sur leur console de jeux ou écrans. Ce qui leur cause des insomnies, dépendances, troubles de la vision etc...
- Certains lieux publics sont fermés en période estivale : stade ou piscine du quartier.
- Les ados errent dans les rues, prennent des risques et se mettent en danger
- Les adolescents issus de fratrie ont tendance à souvent jouer le rôle de parents pour certains, d'autres ont l'impression d'avoir perdu leur place au sein de la famille.

-

➤ Les objectifs du projet « ADO »

- Mobiliser et sensibiliser les jeunes par des jeux, activités, débats et échanges.
- Faciliter la liberté d'expression, participation dans un groupe et la prise de décision collective
- Lutter contre le repli sur soi et l'isolement
- Développer le pouvoir d'agir de ces jeunes en favorisant leur prise d'initiative
- Permettre aux adolescents et adolescentes de nous identifier, malgré le fait qu'on travaille avec les parents et les jeunes enfants. Il est important qu'ils sachent que nous sommes disponibles et à leur écoute et que nous pouvons les accompagner dans leur démarche ou projet de façon individuelle.

Pour l'année 2020 et compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid 19, les activités dans le cadre du projet « ADO » n'ont pas pu être organisées. Le dernier trimestre 2020, deux professionnels ont souhaité reprendre le suivi du projet. Ils ont rencontré individuellement les pré-adolescents et les adolescents hébergés dans la structure en présence du ou des parents les informer du projet ainsi que le partenariat avec l'association « Uni cité ».

L'objectif consistait à mobiliser les pré-adolescents (es) ou adolescents (es) et leurs parents autour d'un projet qui était celui de créer un « club d'adolescent » et notamment un espace qui leur soit dédié. Une rencontre avec un partenaire « Unis Cité » a eu lieu le mardi 15 décembre 2020 à L'Abri Maternel. Il s'agissait de discuter des modalités de la mise en place des séances ciné débat pour les adolescents ou pré-adolescents de L'Abri Maternel dès le mois de janvier 2021. En cas d'accroche des jeunes, les séances ciné débat auront lieu les mercredis de l'année 2021. D'autres activités pourraient être proposées par les bénévoles de l'association Unis

➤ **Sorties organisées et activités à l'extérieur en 2020**

Au vu du contexte sanitaire, les salariés de l'Abri Maternel ont réussi à organiser durant l'année 2020, quelques sorties en extérieur à destination :

Des familles : au Parc Borely, à la ferme pédagogique « Collet des Comtes », sur l'île du Frioul.

En moyenne, 8 familles ont participé à chacune de ces sorties.

Des enfants : au Parc de maison Blanche avec un spectacle « Sous le chantier, la Plage », des sorties à la bibliothèque (Alcazar), sortie plage et des sorties au parc (Parc Longchamps). Une activité musique avec « L'atelier des petits débrouillards » a eu lieu à l'Abri Maternel.

En moyenne, huit enfants ont participé à chacune de ces sorties.

En cette période, le lien social, le bien être psychique et l'épanouissement personnel ont été mis à rude épreuve, il a été indispensable pour les professionnels et les familles de se retrouver autour d'activités ludiques et de moments conviviaux.

L'institution comme lieu d'exercice de la citoyenneté

La démocratie représentative : **Le Comité de Vie Sociale**

En 2020, les six déléguées élues en 2018 le sont restées.

Deux rencontres avec la Directrice de l'établissement, un membre du CA et des membres du personnel ont eu lieu en Février et en septembre. Les thèmes abordés en 2020 ont été :

- L'état des lieux des conséquences émotionnelles ou organisationnelles liées à la crise sanitaire du COVID.
 - La situation au regard des nuisibles. L'abri maternel a informé les résidentes d'un changement de prestataire dans le traitement des cafards. De plus, des travaux ont été mis en place au sein des logements comme retirer les plaintes ou boucher tous les trous.
 - Les résidentes ont également exprimé leurs inquiétudes et leur réticence face au dispositif DALO. Certaines résidentes pensent qu'elles risquent d'être renvoyées de l'abri maternel si elles refusent un logement proposé.
 - Les buanderies sont un point d'organisation à améliorer puisque certaines machines sont tombées en panne et sont en cours de réparation.
 - La distribution des jetons machine sur un jour de la semaine difficile à respecter pour certaines.
 - Le ménage des couloirs et la possibilité que l'abri maternel fournisse les produits d'entretien.
 - Le port du masque et la demande qu'ils soient fournis gratuitement pour les personnes sans ressources.
 - L'abri maternel a évoqué la possibilité qu'un laboratoire puisse venir tester les personnes au sein de la structure mais cette proposition n'a pas été retenue.
 - Enfin, les personnes présentes ont pu être invitées à deux journées (octobre et novembre) afin de participer aux ateliers sur l'écriture de notre projet d'établissement.
- **Participation de certaines résidentes déléguées du conseil de la vie sociale au travail sur le projet d'établissement de l'abri maternel.**
- Le 15/10/2020 de 9h00 à 12h00 : thème « FONCTIONNEMENT ETABLISSEMENT/LES PROCEDURES.
 - Le 15/10/2020 de 13h00 à 17h00 : thème « ACTIONS COLLECTIVES/ LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES ».

Deux personnes hébergées ont pu assister à ces temps de travail.

- Le 3/11/2020 de 9h00 à 12h00 et
- Le 3/11/2020 de 13h00 à 16h00 : thème « LES MISSIONS »

Cette journée a dû être annulée.

- **Les réunions d'étage** : La participation collective, des groupes d'expression ouverts à tous.

Des réunions d'étage sont des lieux d'échange entre résidentes et professionnels. En 2020, ces réunions ont eu lieu une fois pour chacun des quatre étages à cause de la crise sanitaire.

Cet espace permet parfois à certaines résidentes de se rencontrer et de faire connaissance. Le principe est l'écoute et le respect de la parole de chacun. Nous évitons que des sujets trop « personnels » soient abordés en élargissant tant que possible à des problématiques collectives.

Il est régulièrement question de respect (bruit, hygiène...), du fonctionnement des matériels mis à disposition (machines à laver). La participation des usagers y est souvent abordée par les professionnels ; les personnes peuvent être alors force de proposition sur ce qu'ils souhaiteraient améliorer dans l'institution par exemple. Une dynamique de groupe se crée souvent à l'abord de ces sujets.

Les observations du personnel éducatif pendant ces temps collectifs permettent une meilleure connaissance des familles, et de leur positionnement au sein du groupe. Elles viennent nourrir le travail d'accompagnement et permettent de soutenir de manière plus pertinente la famille dans l'élaboration de son projet de vie.

La présence quotidienne de professionnels sur la vie des étages, à proximité des studios, lieux de vie des résidents est « facilitateur » des relations de voisinage. Le centre fonctionnant sous la forme d'une « micro société », les référents désamorcent régulièrement des conflits, et permettent une mise en lien adaptée des protagonistes en cas de tensions.

- **Les groupes d'échange**

Ces groupes ont été mis en place en septembre 2015.

Ils ont pour but de renforcer le lien et la relation en proposant des espaces de rencontre et d'échange entre les résidents. Ils sont animés par le

psychologue de l'association, assisté de deux professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Ce projet fait suite aux constats suivants :

- La perte de repères pour des familles déplacées, isolées alors que bon nombre sont issues d'un système socio-culturel collectif.
- Une intégration parfois difficile (autonomie, séparation ou rupture avec la famille, le réseau, perte de ressources, de sentiment d'appartenance, identitaire...).
- Une confrontation à de nouvelles règles de fonctionnement, à un nouvel environnement géographique, social, communautaire.

De ces observations, nous avons pu dégager de façon variable certaines problématiques : difficultés dans la relation parent-enfant, dans les relations de voisinage, précarité et fragilité individuelle, souffrance migratoire, ajustements interculturels (langage, habitude de vie, éducatives, rituels...).

Selon les profils des familles, leurs parcours, les durées de séjour au sein de l'établissement etc. les échanges et les témoignages dégageront toute la richesse de la différence et de la nuance. Nous comptons sur le respect de la liberté de parole pour permettre à tous de pouvoir exprimer et partager ses craintes, ses réserves, ses avancées, ses progrès, ses encouragements.

Les objectifs attendus de ce projet sont multiples et visent à :

- Encourager la participation des familles à la vie collective.
- Favoriser le dialogue entre les familles et les professionnels.
- Élaborer avec les familles des rencontres à thème.
- Mutualiser les compétences sur des ateliers d'intérêt commun.
- Soutenir la fonction parentale.
- Permettre aux personnes d'identifier et/ou de développer leurs compétences psycho-sociales.

En préambule, une condition est posée : le respect de la liberté de parole pour permettre à tous de pouvoir exprimer et partager ses craintes, ses réserves, ses avancées, ses progrès, ses encouragements...

Nous souhaitons que les sentiments et les analyses partagés puissent concourir pour chacun à mieux vivre son séjour, à mieux trouver sa place, à mieux préparer son départ dans le plus grand respect de chacun.

Fréquence

Habituellement, un groupe d'échange est proposé chaque mois et ont une durée de 1h30

Les groupes sont formés en fonction de la composition et des disponibilités des familles

Un accueil des enfants des familles participantes est proposé en salle de jeux le temps de la séance

Bilan 2020

En 2020, il n'y a eu que trois groupes d'échange organisés à cause de la crise sanitaire et des confinements (deux en début d'année 2020 et un en décembre 2020). Le nombre de participants a été de 5 personnes en moyenne.

Les thèmes abordés lors de ces rencontres : les émotions, la place du père, de la mère, de l'homme, de la femme, la difficulté à élever seul un enfant, la migration, les différences culturelles en quelle langue et comment parler à son enfant, le sommeil, l'alimentation, les limites, le tiers.

Les thèmes qui ont été abordés lors de ces rencontres ont été : séparation/frustration, la vie à l'Abri Maternel (sentiment de sécurité, de liberté, de considération), échange autour des enfants, la violence à l'école , l'évocation des châtiments vécus à l'école dans leur pays, la difficulté à exprimer ce qui ne va pas , la peur de déranger l'autre, les droits de la femme et ses libertés, les différences entre religion/tradition et culture et religion, ce que la femme accepte et n'accepte pas au sein d'un couple et ce que cela induit, la difficulté d'élever ses enfants, ce que l'on veut leur transmettre , le droit de l'enfant et le respect de l'enfant et de sa personne.

➤ **Les enquêtes de satisfaction**

L'ensemble des projets mis en place pour renforcer « l'expression et la participation des usagers » doit faire l'objet d'une évaluation individuelle pour chacun d'entre eux mais nous devons également obtenir une évaluation plus générale que seule l'enquête de satisfaction, distribuée aux résidents, serait à même de nous apporter.

Le questionnaire de satisfaction est un document dont la matrice a été réalisée puis réactualisée depuis quelques années. Il doit rester un outil qui permette à tous les résidents du CHRS et Centre Maternel de s'exprimer sans contrainte et sans sentiment de jugement. Il n'y a aucune obligation d'y répondre et reste anonyme. L'usage veut que le Questionnaire de Satisfaction soit remis aux résidents par un cadre lors de l'évaluation au moment de la prolongation de leur séjour ce qui représente une fréquence de deux fois par an. Une fois le document rempli, la personne peut le déposer à sa convenance dans une boîte aux lettres placée dans le couloir du 1er étage du Bât B.

L'intérêt de cet outil est de recueillir les évaluations des résidents sur la qualité du travail mené auprès des familles accueillies, sur les prestations qui leur sont proposées, sur l'accessibilité des outils institutionnels qui sont mis à leur disposition ; ceci afin d'être au plus juste des attentes des personnes accueillies au CHRS et au Centre Maternel et d'améliorer si nécessaire et si possible les prestations et les réponses proposées.

Lors de l'année 2020, sur 91 questionnaires (59 pour le CHRS et 32 pour le centre maternel) distribués aux familles, 8 ont été déposés dans la boîte aux lettres prévue à cet effet. 7 ont pu être analysés, 1 a été rendu daté mais vierge.

Analyse :

Seuls 5 résidents ont répondu au Questionnaire de Satisfaction. Les raisons peuvent être diverses : ne pas y trouver d'intérêt, ne pas maîtriser la langue française, ne pas voir les bénéfices possibles pour les futurs résidents.

Le dépouillement a permis de constater que, parmi les familles ayant rendu le questionnaire :

Aucune n'a manifesté sa satisfaction sur l'ensemble des items proposés.

- 62.5% sont satisfaites de leurs conditions d'accueil à l'Abri Maternel au moment de leur admission.
- 37.5% sont satisfaites du logement proposé par l'Abri Maternel
- 37.5% sont satisfaites des actions proposées en termes de participation et d'expression
- 50% sont satisfaites dans les actions proposées pour leurs enfants
- 25% sont totalement satisfaites du soutien des professionnels à l'Abri Maternel
- 75% des familles estiment que leur situation s'est améliorée au cours de leur séjour. 1 ne s'est pas prononcée et 1 estime que sa situation ne s'est pas améliorée.

Seulement 37.5% des familles ayant rendu le questionnaire savent qu'elles peuvent s'exprimer par le biais de ces registres.

Par rapport au taux de participation à cette enquête, les résultats obtenus ne peuvent pas être considérés comme étant représentatifs de l'ensemble des personnes accueillies dans notre structure. Ce constat a déjà été fait en 2019, Améliorer l'utilisation de ce questionnaire est nécessaire et devra être l'objectif en 2021.

➤ Registre de recueil des plaintes et réclamations

Un registre de recueil des plaintes et réclamations est mis à la disposition des personnes accueillies dans le CHRS et dans le centre maternel. Ce registre est un réel levier pour l'association dans la mise en place d'une démarche d'amélioration de la qualité d'accueil et de prise en charge. Nous encourageons ce mode d'expression le plus courant car c'est un acte citoyen avec la certitude que leurs plaintes ou réclamations seront traitées. Dans une grande majorité l'inscription de plaintes dans ce registre par la personne accueillie permet, dans certaines situations de conflits, d'apaiser les tensions et de porter une réponse au plaignant. Cette action ne se substitue pas un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes qui permet à une personne d'informer la justice d'une infraction dont elle a été victime.

En 2020, dix personnes accueillies ont utilisé ce mode d'expression : pour des problèmes de voisinage (altercations, vols...), de problème d'équipements défectueux dans le logement et pour la présence de cafards. L'intégralité des plaintes ont été traitées et elles ont obtenu une réponse de la direction.

➤ Registre du signalement internet des situations à risque de maltraitance

La définition de la maltraitance retenue par l'ANESM est celle du Conseil de l'Europe de 1987 : Une violence se caractérise « par tout acte ou omission commis par une personnes s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité ».

Le terme maltraitance désigne dans cette recommandation, l'ensemble des violences, abus ou négligences commis par un ou des professionnels envers un ou plusieurs usagers mais non par les usagers envers les professionnels, qui seront eux, qualifiés de « violences »⁴.

L'association Abri Maternel possède un registre répondant aux exigences de la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance. Celui-ci est composé de feuilles numérotées permettant le repérage, le signalement et le suivi des situations à risques de maltraitance.

⁴https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_maltraitance_etablissement/

Le CVS est informé de l'existence de ce registre ainsi que les personnes accueillies dans l'association.

Conclusion participation des usagers

Le législateur demande aux établissements de mettre en place les moyens nécessaires pour renforcer la participation et l'expression des personnes accueillies dans une structure d'hébergement sur deux axes, l'un dans une dynamique individuelle dans le cadre du projet personnalisé et l'autre dans une dynamique collective, démocratique par la mise en place d'outils tels que le CVS, les groupes d'expression et par la sollicitation de l'utilisateur dans l'élaboration de projets (participer à la vie et le fonctionnement de la structure, échanger, débattre, partager son « savoir-faire »...).

La mise en œuvre du principe de participation est un défi permanent, c'est une construction continue avec toujours le risque du découragement, mais c'est un réel levier au service des projets personnalisés et d'établissement.

E. SPORT ET BIEN-ÊTRE

Cette année 2020, nous avons dû réajuster les ateliers en fonction du contexte sanitaire tout en continuant à proposer des activités sportives et de bien-être.

Chaque année nous proposons aux résidentes du CHRS et Centre Maternel, des temps de détente et/ou bien être. Les ateliers proposés peuvent être variés : accompagnement à la piscine, séance de footing à l'extérieur, relaxation et soins beauté.

Ces ateliers leur permettent de participer à des temps de partage et de leur redonner confiance en elles.

Pour mener à bien ce projet, 4 membres de l'équipe sont investis.

Nous laissons le choix aux dames de pouvoir découvrir un panel d'activités et s'inscrire dans celles qui les mettent à l'aise. L'objectif étant de les accompagner à investir ou réinvestir leur image de femme et d'impulser une nouvelle dynamique dans leur projet de vie.

Concernant ces ateliers, le choix a été fait d'y inviter les femmes sans leur enfant, une garde d'enfants est organisée systématiquement sur ces temps. Le but étant de permettre des temps de séparation mère/enfant et que les mères s'autorisent à faire une activité sans leurs enfants.

1. L'émergence des demandes

Ces ateliers ont émergé soit à la demande directe des femmes accompagnées soit à l'initiative des professionnels de la structure selon les besoins repérés.

Pour l'année 2020 les temps proposés aux femmes accueillies ont été :

- Atelier beauté / relaxation
- Atelier Danse
- Séance circuit training
- Séance Zumba
- Séance étirements

Durant l'année 2020, nous avons dû nous adapter au contexte sanitaire ce qui a entraîné une irrégularité des propositions pour les ateliers.

Activités proposées	Objectifs	Freins
Beauté / relaxation Participant.es : 5 adultes	<ul style="list-style-type: none">- Prendre soin de soi / se réapproprier son corps- Se relaxer- Acquisition de savoir-Faire à reproduire chez soi- Echange de savoir et transmission entre les dames- S'évader	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place de l'atelier complexe au niveau de l'aménagement de l'espace
Circuit training Participant.es : 4 adultes	Se dépenser, prendre conscience de ses limites et ses potentialités...	Peur de l'échec

Activités proposées	Objectifs	Freins
<p align="center"><i>Etirements</i></p> <p>Participants : 4 adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partager un moment de détente - Prendre conscience des différentes parties du corps - S'évader 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'atelier complexe au niveau de l'aménagement de l'espace - Difficulté à lâcher prise

2. Evaluation des difficultés rencontrées

Lors de la mise en place des ateliers collectifs bien être et sport nous avons pu être confrontés à certaines difficultés. La plus significative étant la faible participation des résidentes de la structure.

En effet, malgré le fait que quelques familles soient en demande de la mise en place de ce type d'atelier peu se mobilisent le jour de la réalisation de ceux-ci, alors que nous communiquons au mieux sur l'existence de ces ateliers : affiche, mot individualisé et appel téléphonique.

Il arrive également que des résidentes nous fassent part de leur envie de venir lors d'un atelier et que le jour même elles ne viennent pas.

Nous notons une réelle difficulté concernant l'espace. En effet, l'aménagement mobilise du temps. Par ailleurs, le mobilier et notamment les tables qui demandaient un effort physique pour aménager la salle, ont été changées.

Il est à noter que le contexte sanitaire a posé de nombreux freins quant à la mise en place des ateliers. En effet, le port du masque étant obligatoire dans un lieu clos, l'activité proposée devenait contraignante et moins relaxante. D'autre part, les confinements successifs, couvre-feu ainsi que le réaménagement des plannings (réduction du personnel) ne nous ont pas permis d'organiser des ateliers à l'extérieur. Nous avons été contraints à limiter le nombre de séances et d'en annuler certaines.

Concernant l'atelier danse il n'a pas pu être pérennisé en 2020 de par la blessure de la salariée et du contexte sanitaire.

Les infrastructures étant fermées, nous avons dû renoncer à l'atelier piscine en 2020.

3. **Perspectives 2021**

Pour l'année 2021, nous allons de nouveau proposer si la situation sanitaire nous le permet, la mise en place d'ateliers de remise en forme variés avec : des sorties piscines, mais également des sorties orientées sur de la marche rapide et des exercices de renforcement musculaires, des ateliers danses, stretching.

VII. LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT



L'établissement d'hébergement CHRS et CENTRE MATERNEL assure une activité 365 jours par an et 24h/24.

L'équipe pluridisciplinaire est donc composée de personnels de jour et de nuit.

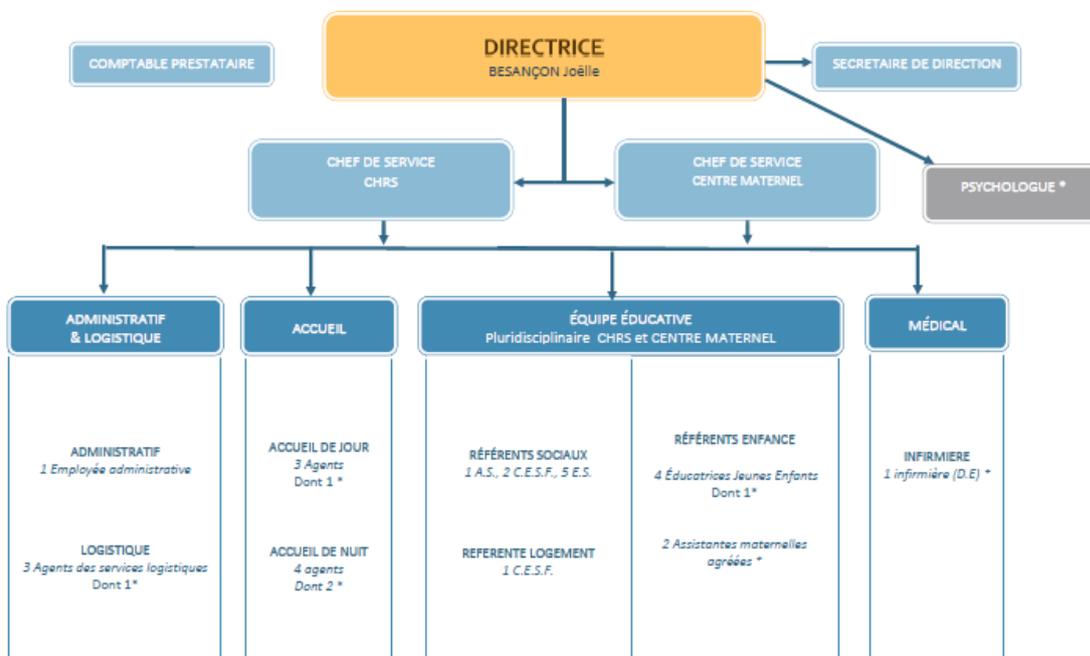
Notre effectif global budgété s'élève à 32 ETP (30 ETP en CDI représentant 33 salariés et 2 ETP en CDD) réparti analytiquement en :

21.11 ETP affectation DRDJSCS

10.89 ETP affectation CD13

A. ORGANIGRAMME THEORIQUE

Le personnel est majoritairement féminin, soit 29 femmes et 4 hommes.



B. LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL CHRS\CENTRE MATERNEL

En 2020, sur l'ensemble de l'effectif, 1 seul salarié est sorti des registres du personnel :

- Un personnel veille de nuit a démissionné le 5 novembre 2020 suite à une longue absence

Embauche :

- Un personnel de veille de nuit a été embauché en CDI le 5 novembre 2020

C. LA MASSE SALARIALE REALISEE EN 2020 CHRS\CENTRE MATERNEL

1. En termes d'effectif des CDI

Nous avons en 2020, dans la liste des effectifs en CDI, réalisé 22.30 ETP sur les 30 ETP prévus qui représente :

7.70 ETP

Pour les motifs suivants :

- Maladie y compris pour garde d'enfant durant le confinement causé par la crise sanitaire
- Chômage partiel pour les mêmes raisons
- Accident du travail
- Congé maladie et congé parental

Sur ces 7.70 ETP absents des 30 ETP, 2 ETP de remplacement supplémentaires sont prévus au budget. Nous avons remplacé seulement à hauteur de 5.00 ETP comme l'indique la colonne titrée en orange « ETP CDD et intérim ».

Nous avons donc économisé 2.70 ETP sur les besoins au réel.

2. En termes d'effectif réel en CDI et personnels remplaçants en 2020 CHRS\CENTRE MATERNEL

Ce que nous constatons dans le tableau du réalisé ci-dessous en colonne ETP CDI & CDD/Intérim.

Nombre de personnes en CDI et CDD	Réalisé 2020	ETP TOTAUX	ETP CDI	ETP CDD et Intérim
9	Administration Gestion	6.72	5.82	1.70
2	Assistante Maternelle	0.29	0.29	0
15	Services Educatifs	11.57	10.43	1.15
9	Services Généraux	5.76	5.25	1.47
3	Services Soins	1.19	0,51	0,68
38	TOTAL	25.53	22.3	5.00

	BUDGET	32	30	2
	Ecart	-6.47	-7.70	3.00

D. NIVEAU DE QUALIFICATION CHRS\CENTRE MATERNEL

En 2020, le niveau de qualification des 38 personnels sous contrat présents :



38 personnels en CDI

6 personnels en CDD

Niveaux	Nombre ETP 2019	Nombre ETP 2020	Pourcentages 2020
Niveau I	2.22	2.19	8.6 %
Niveau II	0.83	1.00	3.9 %
Niveau III	13.66	12.53	49.1 %
Niveau IV	2.41	3.80	14.9 %
Niveau V et VI	6.55	6.02	23.5 %
TOTAL	25.67	25.53	100 %

La moitié du personnel de l'Abri Maternel (49.1%) est bénéficiaire d'une qualification de niveau III, correspondant aux formations des personnels éducatifs (Diplômes d'État d'Éducateur Spécialisé, de Jeunes Enfants, d'Assistante Sociale, de Conseillère en Economie Sociale et Familiale).

E. LES DELEGUES DU PERSONNEL CHRS\CENTRE MATERNEL

Le Comité Social et Économique est l'instance de représentations des salariés. Il est élu pour une durée de quatre ans.

L'élection des membres du Comité Social et Économique s'est réalisée le 19 juin 2019.

Le budget consacré aux actions du C.E. est de 10 080 € pour l'année 2020 avec un reliquat de 2019 de 520 €.

Les dépenses se répartissent sur l'achat de chèques vacances et de bons cadeaux remis à l'ensemble des salariés répondant aux critères d'attribution, en juin et en décembre 2020.



F. LA FORMATION CHRS\CENTRE MATERNEL

Les bénéficiaires de formation relèvent de toutes les catégories professionnelles : éducatif, personnel de nuit, service et entretien...

En 2020, le Compte Investissement Formation Adhérent (CIFA) de l'Abri Maternel s'élève à 7 273 € avec un reliquat non utilisé par annulation de stage de formation de 2019.

Le plan de formation 2020 a été très impacté par le COVID.

Victimes de violences : La loi (Civil et Pénal) ANNULEE
Habilitation électrique ANNULEE
SST et incendie 11 PERSONNELS REALISEE
Enfants victimes de violence conjugales ANNULEE
Formation au CSE ANNULEE
Excel VBA niveau1 1 PERSONNEL ADMINISTRATIF REALISEE

1. La supervision



En début d'année 2020, nous avons changé d'intervenant. Une psychologue clinicienne extérieure à l'établissement intervient une fois par mois auprès des équipes. Contrairement aux A.P.P, la participation du personnel s'appuie sur la libre adhésion. Les séances de soutien ou d'accompagnement portent exclusivement sur des situations à caractère professionnel.

La supervision contribue à la régulation d'équipe. Elle implique le respect de la confidentialité et de la neutralité.

Les objectifs sont :

- Le soutien des équipes dans l'exercice de leur activité professionnelle
- L'élaboration en groupe des pratiques qui fondent l'appartenance à une institution
- L'éclairage théorique sur des thèmes touchant à la psychopathologie (deuils, souffrances, traumatismes, psychopathies)

2. L'analyse partagée

Dans le cadre du dispositif d'Accompagnement Individualisé, les professionnels intervenant sur la situation de certaines familles disposent de séances d'Analyse Partagée animées par le psychologue. Leur objectif est de permettre aux participants de disposer des temps de réflexion et de l'éclairage théorique nécessaires à la mise à plat de la problématique familiale, des compétences et des faiblesses de la cellule et de ses acteurs.

Il s'agit enfin d'analyser les effets des propositions faites à la famille dans le cadre du « PAI » pour éventuellement les questionner.

C'est une instance de réflexion.

G. LA SANTE AU TRAVAIL

En 2020, le taux d'absentéisme définit selon les critères d'absence pour :

- Maladie courte et longue durée ;
- Accident du travail ;
- Maladie professionnelle ;

En 2020, le taux d'absentéisme est calculé sur la base de 22.30 ETP (CDD et CDI) présents sur 2020.

NATURE DES ABSENCES	TAUX 2019	NBRE DE JOURS 2020	TAUX 2020
Congé maladie – 30 jours	1.07 %	266	3.2 %
Congé maladie + 30 jours	7.80 %	785	9.6 %
Accidents de travail	5.77 %	309	3.8 %
TOTAL	14.64 %	1360	16.70 %

Cette année encore, le taux d'absentéisme est nettement supérieur au seuil d'alerte de 8%. Ceci dit, 3 personnes représentent à elles seules près de 60% des absences qui s'élèvent à 1012 journées :

Sur ces trois personnes :

Une personne en arrêt pour accident du travail

Deux personnes en arrêt maladie de + de 11 mois

D'autres absences pour garde d'enfants lors du confinement et chômage partiel ne sont pas comptabilisées mais ont impactées les personnels en présentiel qui se sont épuisées.

Les congés maternité et parentaux ont représentés 357 jours.

Les congés sans solde représentent 462 jours.

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Il s'agit de l'ensemble des actions visant à prévenir les risques professionnels et à assurer la santé physique et psychique des salariés sur leur lieu de travail.

Celles-ci concernent tous les salariés et sont mises en œuvre :

- Dès l'embauche d'un salarié, la secrétaire de direction organise la visite initiale d'information et de prévention à l'AIMT 13 (Association Interprofessionnelle de Santé et Médecine du Travail).
- Au cours de l'exercice de sa fonction, le salarié peut se rapprocher de la secrétaire de direction pour solliciter une visite médicale à la médecine du travail. Il peut aussi lui être proposé des formations organisées par l'AIMT afin de prévenir les risques professionnels identifiés à l'Abri Maternel.
- En cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail, l'organisation de la visite de pré-reprise, de reprise et le suivi du salarié à son retour s'effectue également en collaboration direction/AIMT13.

L'actualisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), portée par l'infirmière en congé parental, a été mis en suspens malgré les besoins criants.

La prévention mise en place par ce document se voit reléguer au second plan dans les temps de crise. Ce constat est sans surprise.

La médecine du travail qui a engagé une transformation mettant en œuvre plus intensément la prévention, voit ses heures disponibles réduites et nous soutient autant qu'elle peut sur des résolutions de problématiques réelles plus que sur le champ de la prévention. Fin de l'année 2019, la psychologue de travail interpellée nous propose d'engager un travail.

Nous avons engagé avec elle un travail par groupe, puis un COPIL regroupant les deux délégués du personnel titulaires, puis deux personnes de chacun des groupes initiaux, un chef de service et la directrice.

VIII. RAPPORT FINANCIER CENTRE MATERNEL

Le Centre Maternel enregistre un excédent de 42 416 €.



A. LE CONTEXTE GLOBALE DU CENTRE MATERNEL

La pratique comptable de l'Abri Maternel s'est construite sur une réalisation des pourcentages au prorata des places installées affectées aux dépenses. Cette répartition systématique entraîne une altération sur le budget accordé par le Conseil Départemental des Bouches Du Rhône.

Les réductions imposées par l'autorité de tarification de l'Etat nous obligent à maîtriser les dépenses de façon drastiques pour se maintenir en dessous de nos besoins sans mettre à mal les ressources humaines et les besoins des personnes accueillies.

BAISSE DES CHARGES// DRDJSCS

L'activité du Centre Maternel est moindre au regard des effectifs par rapport au CHRS mais la qualité du travail d'accompagnement à la parentalité demande beaucoup d'attentions de la part des personnels et des moyens d'accueil de bonne qualité.

Nous avons en 2020 accompagné 3 enfants de 3 familles différentes, sous ordonnance de placement provisoire (OPP) exigeant une veille et un travail de réflexion et de coordination d'équipe importants. Il est notamment déployé beaucoup de soins et de bienveillance afin d'instaurer une alliance avec les familles. Leur adhésion et la rencontre de confiance avec les professionnels de l'Abri Maternel sont les seuls gages de réussite pour l'avenir de ces familles.

Nous devons réfléchir et dialoguer avec notre partenaire et financeur de Conseil Départemental pour protéger les moyens du Centre Maternel.

B. LE CONTEXTE LIE A LA CRISE SANITAIRE DU COVID

L'année 2020 a été très particulière avec la crise sanitaire liée au COVID :

Le premier confinement a stoppé toute l'économie et a rendu très périlleux l'approvisionnement en tout genre (matériel hôtelier et maintenance) en dehors des produits liés à la lutte contre la pandémie.

La période qui a suivi, est restée un exercice complexe en termes de réapprovisionnement.

Nous avons suivi prioritairement toutes les injonctions et préconisations de fournitures de protections pour les personnes accueillies et les professionnels qui a créé une charge des achats de produits désinfectants.

Nous avons également investi dans une machine désinfectante pour assainir les lieux permettant d'accueillir les personnes accueillies en grande difficulté face au confinement total dans les appartements avec leurs enfants.

Nous avons pris des mesures d'investissement pour favoriser la possibilité du télétravail (ordinateurs, lave-vaisselle) afin de réduire les arrêts pour garde d'enfants et palier à de nouvelles restrictions sanitaires.

C. UN EVENEMENT INDESIRABLE : SURINFESTATION DE CAFARDS

Dès mi-mars 2020, nous nous sommes mis à rechercher un nouveau prestataire de désinsectisation. Le premier confinement a empêché toute entreprise d'intervenir. Dans cette période, nous avons acheté des produits avec intervention de notre homme d'entretien et de maintenance avec des protocoles de sorties des familles la journée, nettoyage au retour...Les traitements par le prestataire ont repris début juin.

Le 30/06/2020, au-delà des traitements réguliers, nous avons évacué l'établissement pour un traitement par pulvérisation de tout le bâtiment d'habitation (appartements, bureaux et parties communes).

Le 28 juillet 2020, nous avons sollicité l'ARS par l'envoi d'un évènement indésirable. En effet, la sur-infestation avait occasionné l'orientation vers les urgences d'un enfant dont un cafard s'était introduit dans l'oreille. Selon le protocole, nous avons aussi sollicité les services de la Mairie qui nous ont renvoyé vers le prestataire... Une personne accueillie a sollicité les services de la protection de l'enfance qui s'est inquiété de la situation et a enregistré les actions menées.

Dès le mois d'aout devant l'inefficacité des interventions du nouveau prestataire, nous nous sommes mis à la recherche d'un nouveau prestataire et début septembre, cette nouvelle société intervenait. Devant la situation catastrophique, cette entreprise nous a proposé un contrat avec un protocole de diagnostic et une approche de sensibilisation pédagogique des personnes accueillies avec l'aide des professionnels de l'accompagnement associés, lors de ses passages mensuels. Nous continuons en 2021 à mener une bataille sans relâche.

Le 23/11/2020, nous avons décidé de suspendre les admissions pour faciliter les traitements et ne pas accueillir des familles dans des conditions indignes. Nous avons informé immédiatement nos autorités de contrôle de cette décision qui nous paraît une alternative à une évacuation de longue durée de tout l'établissement qui aurait un coût pharaonique.

LA LUTTE ANTI-CAFARDS représente un surcoût de **5 K€** répartis sur les différents comptes :

- Traitements achetés notamment durant le confinement où les entreprises de désinsectisation n'ont pas pu intervenir.
- Lits en métal pour contrer l'invasion des lits en bois.
- Matériaux en bâtiment pour des travaux de rebouchage pour limiter les trous et fissures où se cachent les insectes.
- Le coût d'un intérimaire en maintenance pour absorber la charge énorme de l'enlèvement de peintures murales et des cuisines, rebouchage cité ci-dessus, changement de lits...
- Intervention de prestataires externes de désinsectisation

D. LES DEPENSES

1. Sur le groupe I

Historique de l'évolution des charges du groupe I

	Réel N-1	Réel N	Évolution réel N /réel N-1 en €	En pourcentage
Groupe I	79 771 €	103 708 €	+ 23 937 €	+ 30 %

Analyse du niveau des charges de groupe I

	Exécutoire N	Réel N	Écart réel N/ Exécutoire N en €	En pourcentage
Groupe I	111 691 €	103 708 €	-7 983 €	-7.15 %

L'écart global de – 8 K€ trouve plusieurs composantes :

Ligne 606 – Achats - 7 : progression de 2.5 k€.

Ligne 6061 - +3.3K€ : La Société des eaux de Marseille nous envoyait régulièrement des alertes de surconsommation.

Déjà en 2019, nous avons fait toutes les vérifications préconisées dans leur courrier. Nous avons fait intervenir une société de détection de fuites qui n'avait rien trouvé. C'est lors de la facture du premier semestre 2020 avec une augmentation quasiment du double par rapport à notre consommation habituelle de la SEM que nous avons contacté notre assureur qui nous a orienté vers un autre prestataire de détection de fuite. La fuite a été détecté et réparé. Nous avons engagé une demande de dégrèvement à la SEM, suite à laquelle nous avons obtenu un avoir de 1887 €.

Ligne 60622 – Produits d'entretien : qui augmentent de 3.3 K€

L'impact Covid sur nos achats représente 2 K€ dans ce compte. La seconde cause est la lutte contre les cafards dans laquelle nous avons investi près de 1.2 K€ en produits.

Ligne 60626 – Fournitures hôtelières : augmentent de 4.9 K€

L'impact Covid est ici moindre mais c'est la conséquence de la prolifération des cafards qui a fait que nous avons progressivement changé les lits en bois par des lits en fer pour près de 3.3 K€.

Ligne 6063 – Alimentation : diminue de 9 K€

Nous avons délivré 18 K€ de tickets « alimentation » aux familles sans ressources une diminution de 6 K€ au regard de l'année 2019. Hors tickets alimentaire nous avons dépensé 0.6 K€ en produits divers.

Ligne 6112 – Prestations à caractère médico-social – baisse de 7.8 K€.

Les activités liées à l'arbre de Noël ont été revisitées et les coûts de crèches ont été moins importants (- 4.2 K€) suite aux fermetures de crèches pendant le confinement. Par ailleurs les ateliers proposés aux résidents ont été diminués suite au contexte sanitaire.

Ligne 625 – Déplacements, missions et réceptions - baisse de 1.1 K€.

Toujours dans le contexte de crise les déplacements ont été limités.

Ligne 6283 – Prestations de nettoyage à l'extérieur – baisse de 1.4 K€.

Dans un souci d'économie, nous n'avons pas engagé le nettoyage des couloirs du bâtiment B.

2. Sur le groupe II

Historique de l'évolution des charges du groupe II

	Réel N-1	Réel N	Évolution Réel N /Réel N-1 en €	En pourcentage
Groupe II	498 345 €	494 233 €	- 4 112 €	+ 0.8 %

Analyse du niveau des charges de groupe II

	Exécutoire N	Réel N	Écart réel N /Exécutoire N en €	En pourcentage
Groupe II	505 051 €	494 233 €	- 10 818 €	- 2.14 %

CHARGES DE PERSONNEL

Notre effectif budgétaire réalisé sur l'année a été de 9.26 ETP (personnel de remplacement et intérimaires compris contre 10.89 ETP prévus au budget.

La rémunération de notre personnel est soumise à la convention collective du 31/10/1951 par application volontaire et sans application des recommandations patronales au delà d'août 2011 et à ce titre la valeur moyenne du point a été de 4.447 euros pour 2020.

Nous avons pu clôturer le litige avec notre ancienne directrice qui a entraîné un versement d'une indemnité transactionnelle de 56.5K€ charges comprises soit une part CD13 de 18.1K€.

Pendant la crise sanitaire nous avons eu recours au chômage partiel. Cela a concerné 3 personnels sur la période du 04/05/20 au 31/05/20 totalisant 113h de mise en chômage soit 0.06ETP et un remboursement de 1.3 K€ de l'état. Par ailleurs, durant le premier confinement nous avons eu 164 jours d'arrêts maladie pour gardes d'enfants suite à la fermeture des écoles.

Nous avons la prime Covid (exonérée de toute cotisation sociale et fiscale) pour un montant de 11 070€. Nous avons bénéficié d'un remboursement de 11 000€ du CD13 le 29/12/2020 que vous retrouverez en produits dans le Groupe 3.

Pendant les périodes de confinement nous avons réduit l'amplitude de certains postes ce qui a contribué à la sous consommation de nos ETP.

Cette année encore, nous avons réalisé des économies ponctuelles sur le personnel de remplacement d'une part et par le recours au personnel intérimaire moins coûteux sur le plan pécunier et moins lourd sur la gestion administrative RH par notre pool insuffisamment doté.

Globalement si nous enlevons les dépenses exceptionnelles (litige et prime Covid), notre sous consommation du Groupe 2 serait de 40K€ en lien avec la baisse de 1.08 ETP dans notre réalisation budgétaire.

Nous avons embauché un intérimaire pour venir en soutien du personnel de maintenance dans les travaux liés aux lieux d'infestation des cafards (enlèvements des plinthes murales et plinthes de cuisine de tous les appartements, des fissures et trous) sur le mois de décembre pour lequel nous avons dépensé 0.8 K€.

3. Sur le groupe III

Historique de l'évolution des charges du groupe III

	Réel N-1	Réel N	Évolution Réel N /Réel N-1 en €	En pourcentage
Groupe III	96 271 €	68 082 €	- 28 189 €	- 29.3 %

Analyse du niveau des charges de groupe III

	Exécutoire N	Réel N	Écart réel N /Exécutoire N en €	En pourcentage
Groupe III	75 002 €	68 082 €	- 6 920 €	- 9.23%

Le groupe III présente une baisse de 9.23 % soit **7 k€**.

De façon générale, nous avons équilibré nos lignes dont la moitié est dû aux économies sur la dotation aux amortissements du fait d'un étalement des achats plus tardif sur l'année.

La ligne 6152 - « **entretien et réparations sur biens immobiliers** » baisse de **2.6 k€** :

Depuis notre programmation de changement des chauffe-eaux entamé en 2018, nous commençons à ressentir les économies.

La ligne 635 - « **Autres impôts et taxes** » : baisse de 0.7 k€. Nous avons eu un dégrèvement du services des enlèvements des ordures d'un trimestre suite au confinement.

La ligne 6582 - « **Aides/secours aux familles** » : baisse de 1.4 k€. Ce poste supporte des secours dédiés aux familles démunies bien moins nombreux que prévus.

La ligne 6811 - « **Dotations aux amortissements des immobilisations** » : est à la baisse de **1.7 k€** : une économie sur la dotation aux amortissements du fait d'un étalement des achats plus tardif sur l'année.

E. LES INVESTISSEMENTS

Globalement nous avons eu une réalisation « hors Covid » de 36 756€ contre 36 280€ au prévisionnel soit un dépassement à la marge de 476€. Ensuite, des acquisitions induites par la crise Covid pour 8 883€ (5 ordinateurs et 1 appareil nébulisateur).

Nature	Coûts
Protect for Home - Ventouses volets désenfumage	2 399
Protect for Home - Centrale Incendie	13 112
Protect for Home - 50 extincteurs	2 280
Concept M.E. - 13 chauffe-eaux	7 552
Denantes - 40 rideaux antifeu	3 719
Groupe 5S - Nébulisateur p/covid	4 008
MIB - 5 portables télétravail (covid)	4 875
MIB - Renouvellement 3 ordinateurs	3 095
Pro Bureau - 8 tables de réunion	4 599
TOTAL	45 639

F. LES PRODUITS

Le Centre Maternel est financé par dotation globale pour **40 places**.

Le prix de revient est fixé à **43.91 €** contre **44.49 €** en 2019.

La Dotation Globale 2020 s'élève à **642 785 €** et correspond à **14 600 journées**.

Évolution budgétaire

Année de référence	Prix de revient	Dépenses nettes
2018	43.86 €	640 367 €
2019	44.49 €	649 499 €
2020	43.91 €	642 785 €

Évolution d'activité

Année de référence	Journées prévisionnelles	Journées réalisées	Écart	Taux d'occupation
2018	14 600	14 980	+ 380	+ 2.60 %
2019	14 600	14 267	- 333	- 2.28 %
2020	14 600	14 285	- 315	- 2.22 %

Produits autres que la tarification

1. Pour le groupe I

Un écart positif de 6.9 K€.

Comme indiqué par le CD13, nous avons facturé au Département du Vaucluse le séjour d'une résidente selon notre prix de journée pour un montant de 6.9K€.

2. Pour le groupe II

Un écart négatif de **3.6 k€** provenant de :

⇒ Nous avons constaté une stabilisation des remboursements ALS et participations des résidents mais en retrait face au prévisionnel attendu plus à la hausse.

Par ailleurs nous avons eu divers remboursements pour 0.7K€ en lien avec la population accueillie.

3. Pour le groupe III

Un écart positif de 11.9 K€

Ligne 791 - Transfert de charges : + 11.7K€

Également annoncé dans les dépenses du Groupe 2, il s'agit du remboursement du CD13 pour le versement de la prime Covid que nous attribuée à nos salariés dans les salaires de décembre 2020 pour un total de 11 000€.

Le solde de 0.7 K€ correspond à des remboursements de sinistres par notre assurance.

G. SYNTHÈSE DU RESULTAT

Détermination du résultat au titre de l'exercice N

Total Classe 6 :	666 023.29€
Total Classe 7 :	692 899.59€
Reprise résultat excédentaire 2018 :	14 079.13€
Résultat provisoire excédentaire :	40 955.43€
Dépenses non opposables (CP) :	1 460.80€

Résultat excédentaire 2020 : 42 416.23€

Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice N

Nous proposons l'affectation du résultat :

en excédent affecté à l'investissement pour 42 416.23 €.

H. CONCLUSION DU BILAN FINANCIER

L'année 2020 a été très spéciale et particulière mais qui a malheureusement son prolongement en 2021.

Faire plus avec moins.

Faire plus puisque le soutien matériel aux familles (alimentation _6063_, transports d'usagers_6242_, aides individuelles _658_) est resté une priorité : Soutien indispensable quand le SAIO et le Conseil Départemental redirigent ou donnent leur accord pour l'accueil dans notre institution des usagers sans ressources aucunes.

Avec moins en économisant, puisque l'institution a réduit ses consommables.

Avec moins aussi parce qu'avec une équipe réduite surtout, puisque le coût des personnels a été réduit.

Encore une année d'efforts dont les comptes traduisent aussi certaines limites dont l'institution et ses financeurs doivent avoir conscience :

Le recours à l'intérim, pris en compte bien sûr dans les coûts du personnel, a beaucoup augmenté d'une année sur l'autre. L'institution ne peut plus faire face aux absences sans aide extérieure, concourant malgré elle à la précarité d'une partie de ses acteurs d'une part, en augmentant le risque inhérent à ces allers et venues de personnels qui sont forcément moins imprégnés des procédures et savoir-faire propres à l'Abri maternel. Les personnels en contrat déclinent la difficulté et les risques psycho-sociaux à réitérer les consignes et procédures à chacun des intérimaires.

L'année 2020 fait état d'une économie conséquente suite aux exigences des services de l'Etat. **Mais elle n'est pas le reflet de nos besoins qui ont été priorités par les protocoles sanitaires strictes.**

Le 29/04/2021,

Mr Joachim de JESSE CHARLEVAL
Président



Joelle Besancon Directrice



IX. OBJECTIFS ET PROJETS 2021

Sous un ciel d'incertitude et d'aléas tel que la crise sanitaire, nous avons la mission et le devoir de finaliser le projet d'établissement.

Les améliorations concernant l'habitat des personnes accueillies sont toujours d'actualité sans compter toute l'énergie investie dans le contrôle, la maîtrise du budget rabaissé ces deux dernières années.

L'année 2021 sera l'enjeu d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui deviendra obligatoire dès le 1^{er} janvier 2023. L'abri Maternel s'est porté volontaire pour démarrer en 2021 et sera vigilant à ce que soit reconnu l'activité de l'Abri Maternel à sa juste valeur.

Nous engagerons des travaux de rénovation des lieux de vie des personnes accueillies. Un projet de panneaux solaires permettra de travailler avec les personnes accueillies, la sensibilisation aux économies d'énergie et bonnes pratiques écologiques. Nous aurons à réfléchir et réinventer les lieux pour les professionnels particulièrement ceux de l'accompagnement.

La volonté d'une démarche de qualité sera maintenue sur les outils de travail pour l'évolution professionnelle de l'Abri Maternel vers une politique d'évaluation plus opérationnelle.

Celui-ci permettra des projections pour la finalisation de la réécriture du projet d'établissement pour l'année 2021.

Pour l'année 2021, le plan de formation 2020 reporté, porte sur :

La continuité du travail de réécriture du projet d'établissement

Les violences faites aux femmes

L'impact des violences familiales sur les enfants

Cette évolution devrait permettre à l'Abri Maternel de se dynamiser et d'entreprendre et d'innover en connaissance des attendus des politiques sociales.

Les pistes de recherches et d'investigations seront :

Une contribution au service de l'ASE pour accueillir des enfants sous ordonnance de placement provisoire avec leur mère, permettant d'observer, d'accompagner le lien parental et pouvant éviter un placement.

Notre contribution à la stratégie nationale de soutien à la parentalité et à l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences ainsi que la prise en compte des impacts sur les enfants.

X. ANNEXES

Récapitulatif des indicateurs de l'activité de l'établissement

2020	DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE 			 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE	 Abri Maternel <small>DEPUIS 1918</small>
	CHRS	Urgence 115	TOTAL	CENTRE MATERNEL	TOTAL
CAPACITE	84	1	85	40	125
JOURNEES THEORIQUES	30 744	366	31 110	14 640	45 750
JOURNEES REALISEES	31 976	358	32 334	14 285	46 619
TAUX D'OCCUPATION	104%	98%	104%	98%	102%
MOYENNE	87	1	88	39	127
PRESENTS AU 1ER JANVIER 2020	96	1	97	27	124
NOMBRE D'ADMISSIONS	12	8	20	40	60
NOMBRE DE PRESENTS DANS L'ANNEE	108	9	117	67	184
NOMBRE DE DEPARTS	38	8	46	30	76
PRESENTS AU 31 DECEMBRE 2020	70	1	71	37	108